L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI, 22 OCTOBRE 1839.

Il n'est pas arrivé d'autre courrier depuis vendredi dernier.

Nous avons en notre possession une lettre de Liverpool du 20 sept., du correspondant du Merchant's News Room, qui nous a été obligeamment communiquée par le surveillant de cet établissement. Nous y avons extrait des détails sur les ventes de coton qui ont eu lieu à Liverpool au 20, ainsi qu'un rapport sur les opérations du marché du Havre, du 1er au 14 sept. inclusivement. On les trouvera sous le titre commercial.

ELECTIONS DANS L'OHIO.

Les retours des élections sont bien au-delà de ce que nous nous attendions à apprendre sur la cause de la DEMOCRATIE.

SHANNON est nommé gouverneur à une grande majorité! M. Hammond, l'éditeur de la gazette de Cincinnati, l'un des meilleurs journaux de l'Ouest, annonce le résultat dans sa feuille du 13; seulement quatre membres whigs, pour le congrès, ont été nommés sur dix-neuf! Le gouverneur et les deux branches de la Législature sont des démocrates!

ELECTION DE LA PENNSYLVANIE.

Les retours de Philadelphie et du comté de Pennsylvanie ont été reçus, ainsi que ceux de cinq autres comtés. La majorité fédéraliste de la ville est d'environ 4000; celle des démocrates dans le comté de Philadelphie est audelà de 600.

Paynter, le candidat démocrate pour le Congrès est réélu par une majorité de 500 voix sur Sutherland.

Les retours des autres cinq comtés sont à peu près les mêmes que ceux à l'époque de l'élection du gouverneur en 1835, à l'exception du comté de Bucks, où en 1835, Ritner (whig) avait une majorité de 221, Porter (démocrate) vient d'y obtenir 400 voix de majorité.

DECES DE M. MILNES.

Ce respectable vieillard a succombé samedi, sous le poids de l'âge. Ses funérailles ont eu lieu hier, et un concours immense de citoyens a conduit ses restes à leur dernière demeure. On remarquait avec non moins d'intérêt, à ce convoi, les orphelins des différens asyles de cette ville. M. Milnes est un de ces hommes que l'on qualifiait fort souvent d'avare, parce qu'il ne prodiguait pas sa fortune au hasard, et qu'il voulait avant de faire le bien, s'assurer si les demandes de secours qu'on lui adressait étaient réellement commandées par le besoin. Depuis longtemps M. Milnes faisait de fortes donations aux différens asyles des orphelins de la Nelle. Orléans, et plus d'une fois ses actes de bienfaisance sont arrivés au moment où ces malheureux enfans allaient se trouver dans la dernière des nécessités. M. Milnes laisse une fortune d'au moins un million de piastres; et son testament que l'on ne peut encore connaître, causera, dit-on, une surprise générale, de grandes inimitiés aux personnes qui se trouvaient portées comme héritières. Ainsi, on rapporte qu'il a légué $200,000 aux différens asyles des orphelins de notre ville, $40,000 à tel, 100,000 à tel autre; qu'il a donné quittance à tous ses débiteurs qui se trouvent dans la gêne; que M. P---- est son exécuteur testamentaire, mais nous craignons fort, que comme les clauses du testament de M. Stephen Henderson, celles de M. Milnes soient impraticables; d'ailleurs, il a dit un jour à ses neveux qui, nous le pensons, veilleront de près à ce que toutes les donations dont on parle soient légalement faites. Dans quelques jours chacun saura au juste le lot qui lui revient.

CORRESPONDANCE IMPORTANTE.

M. Breedlove, le collecteur des douanes de notre port a eu la complaisance de nous communiquer les pièces suivantes d'une correspondance entre le commandant de la corvette de guerre des Etats Unis l'Erié et l'amiral Bazoche, commandant l'escadre du blocus, relativement à l'application des règles du blocus aux bâtimens américains. Il paraît que le commandant de la station a déclaré son intention de faire exécuter dans toute leur rigueur les règles du blocus, sans égards pour telle ou telle nation et sans admettre d'aucunes exceptions que celles qui ont été faites dès le principe.

A ces pièces importantes nous joignons les détails du naufrage du paquebot Texien Cuthbe, que nous donnons de la même source.

CONSULAT DES ETATS UNIS.

Mexico 8 Septembre 1839.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci joint les copies de la correspondance qui a eu lieu entre le capitaine G. Farragut du navire des Etats Unis l'Erie, et M. l'amiral Bazoche, commandant les forces navales françaises dans le golfe du Mexique.

Vous aurez la bonté de les faire insérer dans les journaux de votre ville, afin de les mettre à la connaissance du public.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
votre très humble serviteur.
WM D. JONES.

J. W. Breedlove Esq.
Collecteur des Douanes, Nelle. Orléans.

VERA CRUZ, à bord du navire des Etats-Unis, l'ERIE—27 août 1839.

Monsieur,

Le bruit s'étant répandu dans les Etats-Unis que les bâtimens qui se présentaient devant les ports du Mexique seraient saisis par les croiseurs français et immédiatement renvoyés, comme cela s'était pratiqué [illegible] après le visa de leurs papiers, j'ai reçu ordre de M. le commodore Dallas, mon officier supérieur, de m'assurer du fait, afin que nos citoyens en soient informés officiellement.

Je réclame donc de vous, monsieur, la faveur de me faire savoir si vous avez effectivement donné de tels ordres, ou si tout autre changement a été introduit dans le système du blocus tel que vous l'avez proclamé le 15 avril dernier.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très obéissant serviteur,
D. G. FARRAGUT, lieut. commandant.

A Mr. l'amiral Bazoche, commandant les forces navales françaises dans le golfe du Mexique.

A bord de la frégate de Sa Majesté "L'HERMINIE"
23 août 1839.

MOUILLAGE DE SACRIFICIOS.

Le commandant de la station du golfe du Mexique.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée hier, j'ai l'honneur de vous prévenir que je n'ai introduit aucun changement dans le blocus, mais que je le fais observer maintenant dans toutes ses règles, avec les exceptions qui en découlent.

Les bâtimens qui se sont présentés devant les ports du golfe du Mexique avant la notification du blocus, n'ont pas été renvoyés. Mais aujourd'hui que cette notification a été signifiée à votre gouvernement et qu'elle doit être connue dans tous les ports de l'Union, il est évident que tous les navires [illegible]

Telles sont, monsieur, les règles générales du blocus qui ont été adoptées. Vous voyez bien observer qu'il n'y a eu aucun changement, [illegible] que votre gouvernement a été informé officiellement de l'établissement du blocus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec l'expression des sentimens les plus distingués, &c.
Signé BAZOCHE.

A Mr. Farragut, commandant de la corvette des E.-U. l'Erie.

CONSULAT DES ETATS UNIS D'AMERIQUE.

Matamoros 15 Septembre 1839.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le paquebot Texien Cuthbe du port de Galveston s'est perdu sur la côte, à environ quarante milles au Nord de Brazo de Santiago. Il paraît que le Cuthbe partit le [illegible] de Galveston pour Matagorda, avec [illegible] passagers, le capitaine et un matelot. A leur arrivée devant Matagorda, ils se trouvèrent dans l'impossibilité de passer la barre, par suite de la violence du vent [illegible]

M. Mitchell dépose que deux des passagers, le docteur Cheeseman et M. Redman, se rendaient à Matamoros dans le but de prendre des terres et il croit qu'ils étaient tous deux nantis de sommes considérables et de papiers d'une certaine valeur, qui seraient d'une grande importance à leurs parents, dans les Etats Unis.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur,
votre très humble serviteur.
D. W. SMITH.

James W. Breedlove Esq.
Collecteur des Douanes, Nelle. Orléans.

Liste de l'équipage et des passagers à bord du Cuthbe.

William Dowson—capitaine,
William Watson—matelot.
Passagers.
Docteur Cheeseman,
John Redman,
Fred Mitchell,
Noland.

LE NOUVELLISTE ET LE LONE.

L'affaire du capitaine Clark de la goëlette *Lone*, occasionne de grandes discussions à la presse française, et s'il nous fallait en juger par le ton et l'importance qu'elle y attache, le gouvernement américain n'aurait qu'à mettre genou à terre et demander humblement pardon à la France pour la conduite qu'a tenue à son égard le capitaine du *Lone*.

Le *Nouvelliste*, auquel nous répondons, argumente cette affaire d'une singulière manière; et si nous nous occupons aujourd'hui de relever les grandes erreurs dans lesquelles il s'est laissé tomber, c'est moins dans l'intention de revenir sur un sujet depuis longtemps coulé à fonds, que pour défendre notre gouvernement que l'on voudrait voir intervenir dans une question dans laquelle il ne peut et ne doit s'occuper en aucune manière.

Comme le *Nouvelliste*, nous admettons que le blocus des côtes du Mexique a été également notifié dans les formes aux Etats neutres, mais ce que nous ne pouvons nullement reconnaître, c'est que ce blocus ait été violé comme il le dit *par un officier des Etats Unis*. Le capitaine Clark n'est pas plus un officier des Etats-Unis, que le lieutenant Lecoste lui-même: c'est un homme, qui, possédant une assez grande connaissance dans la marine, a été employé par l'armateur du *Lone* comme capitaine, et comme tel, navigant sous ce titre. Sans doute, nous partagerions l'opinion émise par le *Nouvelliste*, si cette violation eut été faite par un officier pavoisé des Etats-Unis, car alors comme représentant le gouvernement américain commissionné par lui, le gouvernement des Etats-Unis se serait rendu responsable de tous ses actes; mais vouloir nous rendre comptables d'un de ces actes particuliers, d'une de ces luttes d'homme à homme, où l'honneur du pavillon n'est en aucune manière attaqué, c'est chose par trop ridicule, pour que nous donnions même l'importance que notre confrère de France semble attacher à cette affaire.

Qu'il attaque le capitaine Clark individuellement, qu'il l'appèle pirate, qu'il qualifie son acte de brigandage, cela ne nous regarde nullement; mais lorsque, abandonnant le principal sujet de la question on fait un appel à la France pour demander au gouvernement des Etats-Unis une entière satisfaction, lorsque l'on accuse les autorités locales de la Nouvelle Orléans de s'être déloyalement conduites, nous répondrons, qu'il y a de la part du *Nouvelliste*, ou bien peu de bonne foi ou une bien grande ignorance de tout ce qui s'est passé relativement à cette affaire. Prend-on donc l'honneur d'un gouvernement pour si peu de chose, pour vouloir le rendre responsable des actes de tout individu; mais alors il n'y aurait pas de jour que les gouvernemens ne se trouveraient en état de guerre, car il n'y a pas de jour où nous ne voyons des rixes entre des hommes de toutes les nations.

Nous dirons donc en dernier mot que l'affaire du *Lone*, est une de ces affaires qui ne sont que de la compétence des tribunaux; et s'il advenait que le gouvernement des Etats-Unis en prit connaissance ce ne serait que pour déclarer son incompétence—Voici l'article du *Nouvelliste*.

PARIS, 29 août—Les conséquences de la faute que le ministère français a commise en procédant par un blocus insuffisant contre le Mexique, ne se sont pas fait long-temps attendre. On n'a pas appris l'affaire du *Lone* sans un étonnement douloureux. Un blocus, notifié dans les formes aux Etats neutres, a été indignement violé par un officier des Etats Unis, et comme si ce n'était pas assez de cette violation manifeste du droit maritime, le bâtiment ainsi légitimement capturé a été enlevé au mépris d'une parole donnée, au commandant du blocus, conduit à la Nouvelle Orléans et rendu aux Américains par les autorités locales.

Un tel fait parle assez haut pour que l'opinion doive s'émouvoir en toute circonstance, mais au moment où nos différends avec le Mexique et Buenos-Ayres se compliquent et s'enveniment, ce fait acquiert une gravité nouvelle. En effet, s'il nous importe fort médiocrement qu'un officier américain se déshonore, il nous importe beaucoup et il devait surtout importer au ministère français de ne pas souffrir un acte de piraterie aussi odieusement gratuit que celui dont le golfe du Mexique a été dernièrement le théâtre. Lorsque les républiques de l'Amérique du Sud croient se grandir et se faire prendre au sérieux par la rodomontade de leur attitude vis à vis de la France, ne pouvons nous demander, en présence de l'acte du capitaine Clarke, si l'on abandonne le mot pour insulter à l'envi le gouvernement de notre pays!

Hâtons-nous de l'avouer, ce qui nous a plus étonnés que la violation flagrante du droit et la conduite du capitaine américain, ç'a été de n'avoir pas appris la réparation qu'il en a exigée. [illegible] c'est d'ignorer, à l'heure qu'il est, les décisions que va prendre le gouvernement des E. Unis à propos d'une mesure qu'il ne peut tolérer sans encourir l'indignation de toutes les nations civilisées. Ce retard montre mieux que tout ce qu'on peut dire, le peu de cas qu'on fait à l'étranger de notre diplomatie, et la considération, [illegible] même dans cette question du blocus, dont elle n'a pas entrevu les résultats possibles, et que peut être elle aurait pu prévenir.

Le fait de la violation du blocus par le capitaine Clarke est un acte de mauvaise foi et de brigandage sur lequel les Etats-Unis nous doivent satisfaction prompte et suffisante. Les Américains comme les Anglais, parceque leurs intérêts sont les mêmes, ont su essayer de réduire le droit de blocus, il a été violé par le *Lone* à l'égard de la France, il a été fait des tentatives suffisantes pour cerner la côte; partout ailleurs sur l'étendue de la ligne, on aurait pu arguer de l'ancienne coutume du gouvernement français, que les Américains, comme les Anglais, aient changé la leur, mais où la violation eut lieu, le blocus était effectif, et il avait été dénoncé aux Etats neutres, par conséquent aux Etats-Unis, qui n'ont ni réclamé ni protesté contre cette dénonciation officielle. De quelle autre armée, il n'y en a pas, la neutralité armée ne se présume point, elle est fille des conventions spéciales; comme on en eut l'exemple en 1780 et en 1800, entre la Russie et quelques autres Etats de l'Europe. Les Etats Unis d'Amérique sont donc tenus de désavouer leur officier et de réparer le mal comme et l'injure faits.

Nous croyons qu'ils agiront comme toutes les convenances et la justice, convenance suprême, leur imposent le devoir d'agir. Mais encore une fois, [illegible] le temps d'exprimer cette espérance, et d'examiner, pour bien présumer de leur décision, une question qui n'en est pas une: celle de savoir si, dans l'affaire révoltante du *Lone* le droit maritime a été violé? [*Le Nouvelliste.*]

NOUVELLES RECENTES DE VERA CRUZ.

Nous apprenons du navire Arago, arrivé vendredi de Vera-Cruz, d'où il est parti le 27 du mois dernier, que le brick de guerre français le Laurier, sur le sort duquel on avait eu des craintes, était arrivé à Sacrificios, remorqué par le trois mâts français la *Sylphide*, du Hâvre. Ce brick avait perdu son grand mât durant le dernier coup de vent; le brick de guerre français l'Alcyon y était également arrivé avec perte de ses deux mâts. Le capitaine ne nous a rien appris de nouveau à l'égard de Vera Cruz, les préparatifs de défense se continuaient avec vigueur. Voici les bâtimens de guerre qui étaient à Sacrificios, lors du départ de l'Arago.

La frégate l'Herminie, de 60 canons.
La frégate Iphigénie, de 60 do.
La corvette la Fortune.
Le brick le Voltigeur de 22 canons.
" le Dupetit-Thouars de 22 "
" le Laurier de 18 "
" l'Alcyon, de 20 "

ARRIVEE DU ROYAL WILLIAM.

L'estafette du Nord arrivée dans la nuit de vendredi à samedi, nous a apporté des feuilles de New-York du 10 de ce mois, qui annoncent l'arrivée du navire à vapeur Royal William, en dix neuf jours et demie de Liverpool, étant parti le 20 septembre. Le marché au coton était au même état qu'aux dernières dates apportées par le Great Western. Les rapports sur la récolte sont favorables, et dans plusieurs districts le grain a été déjà mis en grenier et en bon ordre.

A Londres, au 19, il n'y avait rien d'important en politique. La veille, les fonds anglais étaient languissants, et se sont clos de 93 7/8 à 94, à terme. Cette baisse provient d'un rapport qui avait circulé, que des ordres secrets avaient été envoyés à la flotte anglaise dans la Méditerranée d'agir conjointement avec la flotte française contre les Russes. Le lendemain on a démenti ce bruit.

Les consolidés peuvent être quotés à 93 3/4, 3/8 au comptant; et 93 7/8 à 94 à terme; bills de l'échiquier 70, 74; bonds de l'Inde 70, 74; action de la banque à l'ouverture 203, 205; actions de l'Inde 264, 265.

On a reçu à Londres, le 19 sept. des lettres et des journaux de Madrid jusqu'au 10. Le cabinet y est représenté sous un aspect assez défavorable. Balmaseda était devant Valladolid à la tête de 4000 carlistes, et agissait de concert avec le comte Merino. On craignait qu'il réussisse dans son attaque sur cette ville. Cette nouvelle est parvenue à la capitale le 9, et immédiatement après, une députation de la corporation de Madrid s'est rendue auprès de la Reine, avec une longue adresse, se plaignant de certaines nominations dans le Cabinet, et terminant par la suggestion de remédier à une foule de maux qui pèsent sur la nation. La Reine a remis cette adresse au duc de Frias, avec recommandation de délibérer sur ce sujet. Une autre adresse de la même teneur, venant d'une députation provinciale, devait être présentée à Sa Majesté dans l'après midi du 10. En somme, les affaires d'Espagne n'ont jamais été dans un état plus critique qu'à présent.

— On avançait aussi que la Garde Nationale se proposait d'imiter ces corps en pétitionnant le gouvernement. Un duel qu'il sera difficile de prévenir, doit avoir lieu entre le dernier ministre de finances, M. Mon et M. Aguayo. Le chef politique de Madrid a été changé.

La négociation avec la maison Rothchild frères n'est pas encore conclue.

LONDRES, 17 septembre—Les dernières nouvelles des frontières d'Espagne, reçues à Paris, disent qu'un corps de Christinos sous le commandement du colonel Coda avait été surpris et défait le 2 du même mois à Quintanar de la Sierra, par Balmaseda. Les Christinos s'étaient réfugiés dans les maisons de ce village, mais les Carlistes ayant fait feu sur eux, ils se sont rendus, après avoir perdu 350 hommes tués ou blessés.

MADRID, 5 sept.—Il y a quelque temps que la dissolution du cabinet n'était plus douteuse, la question est maintenant décidée—Le cabinet d'Ofalia a cessé d'exister, et est remplacé par un autre sous la présidence du Duc de Frias. Les entrevues fréquentes du duc avec la reine, faisaient bien voir qu'elle l'avait choisi pour successeur du comte d'Ofalia, et la nomination officielle n'avait été différée, qu'en raison de la difficulté de composer une administration durable—Jusqu'à présent plusieurs des nominations ne sont que temporaires, et n'ont été faites qu'afin de ne pas laisser le pays sans gouvernement; les anciens ministres ayant décidé de se retirer en masse.

Quant aux individus qui doivent compléter le cadre de l'administration, on dit que la reine désire confier les finances au marquis de Casa Remisa. M. de Valgornera a été nommé au département de l'intérieur, sur le refus de M. de Teframpa de s'en charger. On dit que M. Tacon doit avoir le département de la guerre, M. Primo de Rivera, de la Marine, et que le général Aldama n'a consenti à en prendre la surveillance, qu'afin de lever les obstacles qui pourraient se présenter à la formation du nouveau cabinet.

Le Télégraphe français ne dit pas un mot des opérations d'Espartero, que la dépêche du 9 le disait entré à Olliaz le 6. Une lettre de Bayonne du 5, que nous avons tous les jours contient ce qui suit:

"Don Carlos et son état major sont partis de Onate pour Vergara le 5, ils devaient se rendre le jour suivant à Villafranca. Les derniers mouvemens d'Espartero semblent indiquer une intention positive d'attaquer enfin Estella. Plusieurs bataillons ont, en vertu de ses ordres traversé l'Ebre, et occupent Lerin, Lorrago, Oteiza et d'autres villages. Quelques personnes croient que son objet principal est d'attaquer la ligne de Zubiri, et de favoriser ainsi l'entrée de Munagorri; soutenue par O'Donnell dans le Bastan. On rapporte que Espartero avait détaché cinq bataillons à Aragon, en échange desquels il avait reçu des renforts de Vittoria et de Bilbao. Deux bataillons carlistes avaient renforcé la ligne d'Andouin et le 9me régiment de Navarre avait passé à travers la vallée de Celsaun, pour se rendre à Estella.

A Madrid des dépêches étaient parvenues le 5 au gouvernement, apportant des nouvelles que Cabrera qui s'en était retourné à Morella, où il avait déposé en lieu de sûreté le butin, évalué à 9,000,000 de réaux. Outre 200 mules, et 200 voitures chargées de provisions, il a emmené avec lui 400 chevaux et 1200 recrues.

Une lettre des quartiers généraux de don Carlos, à Bergara, datée du 8 septembre, annonce que le chef carliste, le colonel Balmaseda, qui rodait depuis si longtemps dans les environs de Castille, avait réussi dans un autre mouvement, semblable à celui qu'il avait achevé depuis quelques mois, lorsqu'il bâtit le régiment entier de 600 hommes ainsi que leurs officiers.

Le ministère espagnol a été changé—Le nouveau est composé comme suit:

1. Don Bernardino Fernandez de Velasco, Duc de Frias y Ueda—Secrétaire des affaires étrangères et président du conseil.
2. Don Domingo Maria Ruiz de la Vega—Ministre de grace et de justice.
3. Don Jose Virgil de Quinones, Marquis de Monte Virgen—Ministre de finances *ad interim*.
4. Don Alberto Felipe Valderia, marquis de Vallgornera—Ministre *par interim* du département de l'intérieur.
5. Don Juan Aldama—Ministre *ad interim* de la marine.
6. Le même, étant déjà ministre de la guerre *ad interim*, demeure de nouveau en cette qualité.

LONDRES, 17 sept—Le bruit circulait à Bayonne, le 11 courant, que le général O'Donnell avait fait une démonstration sur Vera, et on disait en outre qu'on avait entendu le bruit du canon dans la direction de Endalaza; quelques personnes ont même avancé que l'attaque générale sur Estella avait commencé. Les lettres de cette ville, du 9 courant, disent cependant que tout y était tranquille.

Une lettre de Posen (Prusse) du 31 août, publiée dans la Gazette d'Augsbourg, assure que de vastes greniers de blé ont été établis le long de la frontière, par le gouvernement et qu'un mouvement continuel de troupes avait lieu dans tout le royaume de Pologne, sans que personne ne put en savoir le motif.

L'empereur d'Autriche, en sa qualité de roi de Lombardie, lancé une amnistie à tous les individus appartenant aux domaines Lombardo-Vénitiens et condamnés pour offense politique. C'est un pardon complet qui comprend non seulement les personnes condamnées et incarcérées, mais aussi celles sujettes à des poursuites politiques ou sous la surveillance de la police, ainsi que celles qui ont émigré à l'étranger. Ces émigrés pourront rester hors du pays et jouir de leurs biens.

Plusieurs membres des premières maisons de Lombardie, tels que Visconti, Arconati, Ciani, Ulgoni, Arasi, seront conséquemment rétablis au sein de leurs familles, et plusieurs rentreront dans la jouissance de leurs grandes fortunes.

Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'au 27 août: on n'y avait pas reçu de nouvelles récentes de l'ambassade anglaise en Perse, mais l'on pensait que l'ambassadeur, à la sollicitation du Schach, avait repris ses fonctions.

Bien qu'on ait soumis les Druses en Syrie, la grande masse du peuple n'était pas encore disposée à reconnaître la souveraineté du vice roi d'Egypte.

Plusieurs bandes sont encore sous les armes dans les montagnes. Les nouvelles de la Circassie sont vagues, néanmoins elles sont d'une nature déplorable aux Russes. La communication suivante reçue à Londres, venant d'Alexandrie, est publiée par le Morning Advertiser, sans garantie sur sa véracité:

"Nous apprenons par des lettres particulières du canton d'Argovie, que le grand conseil de cet Etat s'est assemblé le 17 du courant, et qu'après une longue discussion il a été décidé, par une majorité de 105 voix, contre 53, que le député de la Diète recevrait l'instruction de maintenir la citoyenneté de Louis Bonaparte, et de repousser avec énergie la demande, faite par la France, de son expulsion. Le grand conseil a légèrement modifié ce vote, par une expression générale, que la Suisse serait toujours prête à faire son devoir envers ses voisins, selon les lois strictes des nations."

FRANCE—Une lettre de Toulon en date du 8 septembre, publiée dans le Courrier Français, dit que le colonel anglais Considine, était activement occupé à lever une armée pour le pacha de Tunis afin de l'aider à en imposer au peuple et le mettre à même de doubler les taxes.

TURQUIE—La flotte ottomane est toujours à Smyrne. On parle beaucoup de l'entrevue qui doit avoir lieu entre le Capitan Pacha et Méhémet Ali, à Alexandrie.

CIRCASSIE—Une lettre de St. Pétersbourg du 1er septembre, dit que le colonel Freuskine, aide de camp de l'empereur Nicolas, et chef d'état major de l'armée sur les bords de la mer noire, a traversé la Circassie, en qualité de parlementaire, dans le mois de juin, et a eu des conférences avec les principaux chefs circassiens. On représente ces montagnards comme étant bien éloignés d'en venir à aucun arrangement, malgré les désastres qu'ont éprouvés leurs contrées.

Les nouvelles du Portugal, reçues par la voie de Lisbonne, ne font mention que des élections, et aussi loin qu'on pouvait en juger, elles montraient une prépondérance de l'homme principal des deux grandes élections politiques de ce pays, un parti place dans les rangs de ses membres les ducs de Palmella et de Terceira, le comte Villa Real, Rodrigo de Magalhaes, Aguiar, Silvo Pasvalho, Castro, &c., tandis que l'autre parti a les ministres actuels, Antas et les deux Bassos, &c.

Le *Commerce* contient une lettre de Varsovie, dans laquelle on y trouve quelques particularités d'une association secrète, formée par de jeunes Polonais, depuis 12 jusqu'à 18 ans, et dont le principal objet était de préserver leur langue, leur religion et leurs coutumes nationales. L'un d'entr'eux a dénoncé le complot, à de Schypoff, gouverneur de Varsovie, qui les a fait de suite arrêter et enfermer dans les donjons de la citadelle; ils y subiront de mauvais traitemens, et furent ensuite tous envoyés en dehors de la forteresse de Moulin, d'où ils seront très probablement expédiés dans le Caucase, pour faire partie de l'armée qui s'y trouve stationnée. Cette conduite est relatée par le *Commerce* comme ayant soulevé l'indignation de toute la population de Varsovie.

Le *Semaphore de Marseille* contient ce qui suit au sujet de l'embassade de Reschid Pacha: "L'objet de sa mission nous est facile à deviner. Il vient pour obtenir de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse, des garanties pour la sûreté de l'empire Ottoman, et d'arranger à l'amiable et de concert avec ces quatre puissances, les différends qui existent avec l'Egypte. Nous devons ajouter, contrairement à ce qui a été avancé par plusieurs journaux français, anglais et allemands, que Reschid Pacha n'a pas perdu la confiance du sultan, et que la mission dont il est porteur de la part du sultan Mahmoud, ou plutôt du parti des opinions de l'ouest de la Turquie, loin d'être une disgrâce, est une preuve évidente de la haute confiance que place en lui son souverain."

RUSSIE.

On nous communique des lettres de Moscou et de Saint-Pétersbourg qui vont jusqu'au 15 août; elles donnent des nouvelles de la Perse et annoncent le départ de plusieurs officiers, ingénieurs et marins pour la Caspienne. Les troupes échelonnées sur les bords de cette mer s'avancent sur le territoire persan, et des secours en hommes et en matériel vont aider le roi Mohammed à terminer le siège de Hérat, où la dispersion d'une grande partie de son armée ne lui laissait de ressource que la retraite sur Téhéran. D'un autre côté, les corps de cosaques qui doivent pénétrer en Perse par l'est sont en pleine marche, dit-on, et achèveront bientôt de se rendre la Russie entièrement maîtresse, sous le nom du shah, de tout le Khoraçan et de ses dépendances. Il paraît que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne se donne pas la peine de cacher qu'il ne veut souffrir aucun Anglais en Perse, et que son parti dans ce pays emploie tous les moyens possibles pour que non seulement ses agens officiels, mais tous les autres sujets britanniques, soient obligés de se retirer. On peut regarder l'action de l'Angleterre comme réduite dès à présent aux provinces du golfe persique.

Les mêmes lettres expliquent les courses perpétuelles de l'empereur Nicolas par l'inquiétude incessante à laquelle ce prince est livré, et qui va quelquefois jusqu'à une sorte d'aberration, ainsi qu'au besoin qu'il éprouve d'échauffer dans le cœur de tous les souverains de l'Europe et de leurs héritiers l'amour de sa politique, dont il s'est imaginé devoir faire une *religion conservatrice*. Le czar ne peut pas répéter de fatiguer [illegible] la Russie veut avoir un pied partout, et les personnes bien informées à St. Pétersbourg croient être assurées qu'elle a en vue un Suède un parti pour ainsi dire organisé, qui n'attend que l'occasion d'agir. Les avances faites à la Bavière en ont [illegible] pensée des politiques russes, le poste avancé qu'elle doit posséder dans la Méditerranée.

Il n'y a point de nouveau en ce genre [illegible] arrivé à Saint-Pétersbourg [illegible] l'Océan boréal, mais dans celui de cette immense extension de puissance qu'on a annoncé [illegible] relations avec l'Amérique du Nord [illegible] nous ne serons pas surpris que le gouvernement russe cherchât à s'immiscer dans ses affaires pour obtenir [illegible] la reconnaissance des Mexicains, bien qu'il ne puisse être sérieusement question de sa médiation entre eux et la France.

Nous donnons ci-dessous plusieurs extraits des journaux que nous avons reçus de France.

FRANCE.

NOUVELLES DIVERSES.
AFFAIRE DU MEXIQUE.

Il est certain que les affaires du Mexique ne sont point terminées à l'heure qu'il est, et l'on ne peut en accuser que l'incurie du ministère, qui n'a pas mis la précaution de faire appuyer son ultimatum de forces suffisantes. Le commandant Bazoche n'aurait pas hésité un instant à attaquer le fort de San Juan d'Ulloa et à bombarder la Vera Cruz, si cette entreprise n'eut pas été contraire à toutes les règles de la prudence, avec une [illegible] Deffaudis.

Nous avons lu une lettre écrite par M. Bazoche à un de ses parents, dans laquelle ce brave marin se plaint amèrement du triste rôle auquel il a été condamné, et où il exprime avec énergie la douleur qu'il éprouve d'avoir été dans l'impossibilité d'imposer de vive force la volonté de la France au gouvernement mexicain. Dans cette même lettre, M. Bazoche décrit tous les moyens qu'il a été *obligé* d'employer pour maintenir le blocus sur un pied respectable. C'est un véritable tour de force d'avoir pu réussir à empêcher toutes les communications et toutes les introductions sur tous les ports du golfe du Mexique, avec le peu de navires qui étaient à sa disposition.

Pour arriver à ce résultat, il a été obligé d'avoir recours à des ruses sans nombre, à des manœuvres incroyables. Il multipliait les courses de ses bricks, et les envoyait d'un bout du golfe à l'autre, et à chaque course il faisait changer la couleur de leur peinture, et la forme de leur mâture, de telle sorte que le même bâtiment se présentait deux ou trois fois en vue de la côte, courait quelques bordées après avoir assuré son pavillon, et reprenait ensuite le large pour aller faire la même manœuvre sur un autre point; il en est résulté que les Mexicains ont été trompés sur le nombre de nos navires, et ont cru à une surveillance continuelle [illegible] les forces françaises au trait à assiéger la Vera Cruz.

L'on comprendra facilement le découragement de M. Bazoche en se voyant privé de l'avancement auquel ses services lui donnaient des droits incontestables [illegible] M. le baron Deffaudis parait s'être exprimé très énergiquement sur la nécessité de prendre des mesures plus vigoureuses. Des dépêches ont été expédiées à Brest. Le ministère s'est décidé à augmenter considérablement l'escadre du blocus. M. le contre amiral Baudin vient d'être nommé commandant en chef de la division navale au Mexique; il réunira sous ses ordres vingt-deux bâtimens de haut rang. D'après le procès verbal dressé dans le conseil de guerre, tenu à bord de l'*Iphigénie*, cette force a été jugée nécessaire pour faire taire les feux de la citadelle d'Ulloa, la fortification la plus redoutable du Nouveau Monde, et qui est défendue par plus de trois cents pièces de gros calibre. Comment alors qualifier l'ordre qui était contenu dans les instructions adressées au commandant Bazoche, d'attaquer avec deux frégates et quatre bricks.

Le *Courrier* publie des réflexions fort graves au sujet de l'obstination des partisans du ministère à faire intervenir le roi dans les affaires. Voici un fragment de cet article qui mérite d'être remarqué:

"Voilà déjà huit ans que Louis-Philippe règne, par l'élection libre des députés, et du consentement de la France. Ce règne a été prospère assez glorieux. De tous les chefs que la nation s'est donnés ou qu'elle a subis depuis quelque cinquante années, aucun n'a trouvé la fortune aussi favorable et aussi constante que le roi placé, en juillet 1830, au sommet des institutions. Les établissemens nouveaux ne se fondent jamais sans combats. La monarchie de 1830, renonçant à faire acte de puissance au dehors, a dû concentrer ses luttes à l'intérieur. Toute l'ardeur des partis s'est rejetée sur la guerre civile, le gouvernement a été attaqué à deux reprises, dans les rues de Paris et dans les champs de la Vendée; mais chaque fois le bon sens du peuple l'a préservé, bien plus que la force de sa constitution. Puis le travail et l'abondance faisant diversion aux passions politiques, l'ordre s'est rétabli sans difficulté.

"Il paraissait naturel de penser que, si l'intervention supposée du roi dans les affaires apportait aux dangers de la situation en s'exposant à des haines fanatiques, elle ferait naître en revanche un véritable enthousiasme pour la personne de Louis Philippe et pour la monarchie. Des services réciproques et des dangers affrontés en commun doivent resserrer les liens qui unissent le peuple à la couronne. Un prince doit être populaire quand il a présenté sa poitrine aux balles, et qu'il a reçu le baptême de feu.

Nous le disons à regret, l'épreuve n'a pas tourné à l'avantage du système. Tout le monde rend justice aux qualités personnelles de Louis Philippe; on regarde la royauté nouvelle comme une nécessité de notre temps; mais ni les affections ni les espérances ne vont audelà. L'indifférence est au fond de toutes les opinions dans le jugement qu'elles portent sur la monarchie actuelle. C'est là le caractère particulier de notre situation. L'empire avait des soldats, et l'empereur, même aux derniers jours de sa puissance, était l'idole de l'armée qu'il fanatisait d'un mot, d'un regard. La restauration, bien qu'elle n'eut pas inspiré de grands dévoûmens, s'appuyait sur des classes et sur des intérêts qui étaient liés à sa destinée; elle était chère à un certain nombre d'hommes, elle avait des amis qui l'ont accompagnée dans l'exil. La royauté actuelle semble être le seul pouvoir soutenu par un assentiment à peu près universel qui n'ait pas pénétré jusque dans les sympathies du pays.

J'entre dans les hommages du peuple anglais pour la reine un sentiment de respect et de protection. Comme elle fait régner l'opinion publique et se contente d'en être l'organe, chacun sent qu'il y a pour lui une sorte de devoir à fortifier l'autorité de la reine de toute l'influence que donne l'affection d'un grand peuple, éclatant à la face du ciel. Mais comment en serait-il de même en France, quand la théorie ministérielle nous représente sans cesse le roi, suit l'épée au poing combattant les factieux, soit, présidant le conseil et se plaçant au-devant des majorités, soit même descendant de sa personne jusqu'aux détails de l'administration? Dans le système anglais, le souverain s'identifie avec le peuple, il se fait l'incarnation vivante de l'opinion publique. Quoi de plus naturel que les hommages et les dévoûmens dont il est l'objet?

Le système ministériel français établit un contraire une égalité composée d'élémens rivaux. Il distingue le roi du peuple; il fait du premier une force spéciale et lui décerne une autorité irrésistible ainsi qu'un rôle actif; il emploie, pour grandir le prince, sur les attributions des chambres; il ne voit pas que plus l'on ajoute à la puissance de la royauté, plus elle fait ombrage aux citoyens. L'indifférence politique n'est-elle pas la conséquence de ces belles combinaisons? Si l'on veut que notre dévotion à la royauté et au roi soit des illusions plus vives, qu'on cesse donc d'élever la couronne à la hauteur des nuages et, des tempêtes; qu'on la place un peu plus au niveau des institutions."

Le *Journal général de France* résume ainsi qu'il suit les objections de l'opposition contre la note de M. de Montebello:

"Le résultat du dernier procès de la cour des pairs aurait dû prouver au ministère avec quelle profonde indifférence le public accueille les craintes manifestées sur ces ridicules tentatives de propagande bonapartiste. A quoi l'éclat de ce procès a-t-il servi? A accréditer l'illusion du lieutenant Laity et de ses amis, sur l'importance de leur rôle et de leurs opinions. La lettre de M. Louis Bonaparte, après la saisie de la brochure, nous a montré dans quel singulier état d'hallucination l'a jeté la seule nouvelle de ce procès. Si maintenant vous armez votre diplomatie contre lui, si vous êtes amené, par le refus de la Suisse, à déclarer la guerre à ce pays, alors vous grandissez démesurément l'orgueil de ce jeune homme, vous lui donnez à ses propres yeux et à ceux de l'Europe une importance qu'il ne possède pas, et, s'il en était ainsi, seraient habile de dissimuler le plus longtemps possible.

"Mais la démarche du ministère a une autre gravité conséquence, à laquelle il est impossible que l'on n'ait pas songé. M. Louis Bonaparte, avant la note de M le duc de Montebello, était un personnage isolé; aujourd'hui vous associez sa cause à celle de la Suisse elle-même; les passions radicales en fermentation vont parler de l'indépendance nationale, de l'honneur de la confédération, de son antique et inviolable hospitalité, et M. Louis Bonaparte peut devenir un chef, non au moins un signe de ralliement, il était seul; vous lui aurez donné un parti, un peuple. Les choses n'iront sans doute pas aussi loin, mais il est difficile de tout prévoir, surtout de nos jours, et il est fort d'une sage politique de ne pas exposer la France à un conflit où sa gloire n'a rien à gagner.

"Les intrigues, les complots de M. Louis Bonaparte doivent être à surveiller en Suisse. Prévenu sur les projets insensés de M. Louis Bonaparte, le gouvernement eût toujours été en mesure de prendre ses précautions pour repousser une attaque et la châtier sévèrement, ou pour exiger de la Suisse l'expulsion du coupable, si le complot était manifesté, et qu'il fût possible d'en fournir les preuves. Par sa précipitation impolitique, le ministère s'expose donc à produire le danger qu'il prétend prévenir, une conspiration bonapartiste, et à entraîner la France dans une lutte au-dessous de sa dignité et de ses intérêts.

ENTERREMENT DE LAFONT DE L'OPERA.

L'église St-Roch était aujourd'hui encombrée d'artistes de tous les théâtres, qui étaient venus payer leur dernier tribut à l'artiste enlevé si jeune, encore à leur estime et à leur amitié.

Le convoi est arrivé à dix heures et demie à l'église Saint-Roch, où la messe des morts a été chantée par les artistes de l'Opéra dans la chapelle de la Vierge. M. le curé Ollivier a fait lui-même l'absoute. Les cérémonies funèbres n'ont pu être faites au maître autel à cause du baptême des cloches, qui devait y avoir lieu dans la journée, et pour lequel on avait déjà tout disposé.

Le *Requiem* de Cherubini a été exécuté avec un admirable ensemble par l'élite des artistes de l'Opéra.

A la sortie de l'église vers midi, le cortège funèbre s'est dirigé vers le cimetière Montmartre, en passant par son passage, des principaux artistes de nos divers théâtres. Une foule immense remplissait l'église et encombrait la rue St-Honoré.

Duprez, Henri, Monrose et M. Etienne Arago portaient les coins du drap mortuaire, et représentaient dans cette triste cérémonie, l'Opéra, l'Opéra-Comique, la Comédie Française et le Vaudeville. M. Duponchel s'est plus tard empressé de remplacer Duprez.

Le frère de M. Lafont conduisait le deuil.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe de Lafont.

Il est difficile de voir une cérémonie aussi triste revêtue de plus de marques de véritable sympathie, on a dit que le plus bel éloge des morts était dans la douleur des vivans. Lafont a reçu aujourd'hui ce dernier éloge, car la tristesse était empreinte sur les visages de tous les assistants dont le nombre considérable, prouvait que dans sa carrière, il avait pu se faire beaucoup et de véritables amis.

—On est heureux lorsqu'à côté des crimes monstrueux qui viennent effrayer la société, on peut avoir à enregistrer le récit de quelque belle action. On lit dans le *Journal du Loiret*:

"On nous écrit de Beaugency que le 30 juillet dernier, M. l'abbé Rousseau, de cette ville, ayant rencontré sur le chemin de Baulle un homme qui se dirigeait vers la Loire, et dont l'air et la démarche indiquaient quelque intention sinistre, le suivit et arriva au bord de l'eau au moment où cet homme venait de s'y jeter. Le digne prêtre ne balança pas, et s'y précipita à son tour, et quoiqu'il ne sût pas nager [illegible] le tira de l'eau [illegible] l'autre malheureux, il apprit de lui que des embarras d'affaires et l'impossibilité [illegible] payer un billet de 294 fr. l'avaient [illegible] de désespoir. Après quelques paroles [illegible] et d'encouragement, l'abbé Rousseau lui promit pour le lendemain cette somme qu'il n'avait pas en ce moment à sa disposition; et il a tenu parole.

"Sa belle action serait restée inconnue, si malgré la recommandation qui lui avait été faite le débiteur n'eût appris à son créancier de qui lui venait cet argent. Il y eut a ce sujet de générosité. Le créancier ayant remis gratuitement le billet pour que l'abbé Rousseau en put employer le montant à d'autres bonnes œuvres, celui ci ne voulut pas le reprendre, et dit à l'homme qu'il avait sauvé de le garder pour élever sa famille."

—Le journal ministériel assure ce soir que la question suivante va être soumise à l'Académie des sciences, savoir: "Si les variations extraordinaires de température que nous avons eu à subir cette année n'ont pas causé en partie les assassinats et les suicides qui ont désolé la société pendant ces derniers temps?"

Sera-t-ce M. le préfet de police qui aurait eu l'idée de soumettre ce problème à l'Académie!

Séance de la diète helvétique.

Discussion de la note française du 1er août, demandant l'expulsion du prince Louis Bonaparte.

C'est le lundi, 6 août, que la diète helvétique, réunie à Lucerne, s'est occupée de la discussion de la note présentée par M. le duc de Montebello, ambassadeur du roi des Français près la diète, pour demander l'expulsion du sieur Louis Bonaparte.

M. le président a commencé par annoncer que si la diète n'avait pas été réunie, le vorort, pour toute démarche, se serait borné à transmettre la note du gouvernement du canton de Thurgovie.

Le député de ce canton, M. Kern, a déclaré que, sans être investi d'un mandat spécial sur cette question, ses pouvoirs généraux lui imposaient la formule d'émettre un vote sur la demande du gouvernement français. Il demande qu'il ne soit pas pris en considération de l'expulsion d'un réfugié, mais d'un citoyen suisse, naturalisé par acte gratuit en l'an 1832, jouissant de tous les droits civils et politiques, éligible à tous les emplois. Il conclut contre la prétention de la France, qui est contraire aux principes du droit national. "Il importe, a-t-il dit, que la Suisse déclare une fois pour toutes qu'elle n'est pas une puissance de second ordre, et que l'on veut bien [illegible] mais que ses droits sont libres et indépendants." Le député termine en réservant les droits du canton de Thurgovie qu'il représente, contre toute atteinte.

Les députés de Zurich, Berne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, Saint Gall, Grisons, Argovie, Tessin, Vaud, Bâle (ville), partagent l'opinion du préopinant, et sont unanimes pour repousser la demande du gouvernement français.

Le député de Bâle (ville) ajoute qu'il faut que Thurgovie s'oblige à prouver, cependant, que Louis Napoléon a [illegible] de la France qu'il a présentée au gouvernement de Louis Philippe une déclaration dans laquelle cette assurance sera donnée.

Le député de Vaud, M. Monnard a traité la question avec une grande élévation. Après avoir exposé les principes sur lesquels se fonde le droit d'expulsion en territoire et des deux états, et qu'il est de rappeler ses droits à la Suisse, il ne faut pas de les rappeler à la France, M. Monnard arrive à l'examen des faits contenus dans la note.

D'abord, aux faits de Strasbourg, faits bien assez notoires. Je ne pense pas, dit l'orateur, qu'on veuille rendre la Suisse responsable de ce qui était sur elle y a été complètement étranger. Le criminel complot a été entre les mains de la justice, il avait été mis en prison, et il n'est que par un acte de violence extralégale qu'il a été rendu à la liberté [illegible] d'être traité comme un criminel [illegible] c'est le gouvernement [illegible] la Suisse [illegible] Louis Bonaparte, la Suisse ne s'en soucie pas de lui.

On nous écrit [illegible] les écrits répandus en France et en Allemagne. Quels sont ces écrits? nous n'en savons rien. La France et l'Allemagne n'ont-elles pas des lois sur la presse? Et si un auteur suisse publie dans un de ces deux pays, sa culpabilité ne relève pas de sa responsabilité [illegible] Ce brochure a été jugé et condamné. Oui, dit qu'il y a dans le canton de Thurgovie un philosophe qui fut écrit dans un d'eux n'a pas publié en Suisse, il n'y a pas de délit, et l'écrivain n'a pas du pour cela que la loi des cantons sur la presse. Il est fort du moins que cette brochure soit dirigée contre le gouvernement de la France [illegible]

En terminant Aranomberg au nom de l'ordre du jour [illegible] la Suisse. [illegible] Strasbourg, le colonel Vaudrey, a pu venir à Arenenberg [illegible] s'est pas seulement [illegible]

Le député du canton de Vaud repousse de toutes ses forces les prétentions qu'on voit mises en avant, contrairement au droit des gens [illegible] dépendance de la Suisse et à sa neutralité [illegible] l'indépendance de la Suisse [illegible]

En terminant l'orateur propose l'assemblée de ne pas conclure de son vote qu'il y ait dans son canton la moindre sympathie pour un jeune homme qui devrait moins chercher à se mettre en évidence. La reconnaissance du canton de Vaud pour l'empereur Napoléon, ne va pas jusqu'à l'hérédité. C'est d'ailleurs un pauvre républicain que celui qui ne sait pas se contenter de l'honneur de vivre en homme libre dans un pays libre.

M. Rigaud, au nom du canton de Genève, exprime son étonnement, qu'après les événemens de Strasbourg le gouvernement français, en faisant partir Louis Bonaparte pour l'Amérique, ne lui a pas fait prendre l'engagement d'honneur de ne point revenir dans un pays où on savait qu'il laissait une mère, des propriétés, et où il exerçait des droits politiques? Comment pouvait-on s'attendre qu'après l'acte de clémence dont parle la note, la Suisse prendrait à l'instant le rôle auquel son puissant voisin avait spontanément renoncé?

Les petits états, dit l'orateur, doivent veiller plus que d'autres à faire toujours respecter leurs droits; leur principale force est la force morale, ils doivent savoir qu'une concession en amène une autre et tardo pas à être suivie de la déconsidération.

Lorsque le président de la diète peut dire aujourd'hui s'associer au vote des états qui veulent repousser la demande de la France, mais il ne s'oppose pas à ce qu'avant de prendre une mesure, on attende les renseignemens que pourra fournir l'état de Thurgovie. Il est hors de doute que Louis Bonaparte a manqué à la France et à la Suisse. Comme Français, il devait savoir qu'il renonçait à cette qualité en se faisant recevoir citoyen de Thurgovie. Néanmoins, il a tenté l'insurrection de Strasbourg.

Le député ne souhaite pas à la Suisse beaucoup de républicains de cette espèce, et il ne saurait féliciter Thurgovie de l'acquisition d'un citoyen qui comprend si mal les devoirs qu'impose le titre de républicain. Cependant la demande de la France ne saurait être adoptée; mais Louis Napoléon devrait opter entre la qualité de Suisse et celle de Français.

Le renvoi de la note à l'état de Thurgovie est mis aux voix et adopté par 13 1/2 états; Zurich, Soleure, Schaffouse, Argovie, Valais, Genève, Neufchâtel, Vaud, Appenzell, Fribourg, Glaris, Berne, Lucerne et Bâle-Ville.

Le député de Thurgovie déclare qu'après cette décision, il croit de son devoir de faire des démarches auprès de l'état qu'il représente, pour que le grand conseil soit immédiatement convoqué.

La nomination d'une commission chargée d'entrer en correspondance avec le gouvernement de Thurgovie, et de soumettre des propositions à la diète, est ensuite votée par 14 états: Zurich, Uri, Unterwald, Zug, Schaffhouse, Vaud, Grisons, Bâle, Schwytz, St Gall, Glaris, Argovie et Lucerne. Thurgovie en réfère à son vote, et se réserve le protocole ouvert.

Sont nommés membres de cette commission: MM. Kopp, président de la diète, au 1er. tour, par 13 voix; Hess, de Zurich, au 1er. tour, par 13 voix; Schindler, de Glaris, au 3e. tour, par 12 voix; Baltischard, de Bâle, au 3e. tour, par 11 voix; Rigaud, de Genève, au 4e. tour, par 11 voix; Monnard, de Vaud, au 2e. tour, par 11 voix; et Koler, de Berne, au 4e. tour, par 10 voix. Sur ces sept membres, six se sont prononcés formellement pour repousser la demande de la France.

UN ROMAN DANS LA VIE REELLE.—Robert Taylor, fils de lord Kennedy, qui avait épousé sa mère peu après sa naissance, fut mis en nourrice chez une femme du nom de Robinson dans City-Road, à Londres. Cette nourrice recevait 100 liv. st. par an et 1 liv. st. par semaine pour prendre soin de l'enfant, qui, à sept ans, fut enlevé par des Bohémiens en tournée. Ceux-ci l'abandonnèrent à Bilston, où un charbonnier le recueillit. Il travailla dans les mines. Sur ces entrefaites, lord Kennedy vient à mourir. N'ayant pas d'héritier légitime, il légua la plus grande partie de sa fortune à l'apprenti charbonnier. On cherche partout le légataire; quelques journaux publièrent même son signalement et certains signes qu'il avait au bras, qui devaient servir à constater l'indentité. Vers cette même époque, Robert Taylor fut malade et il alla à la visite chez un chirurgien de Bristol. Celui-ci, qui avait lu son signalement, le lui conta; et s'il était question, et il avait bientôt la conviction, que le charbonnier était le légataire que l'on cherchait partout. Il s'empressa d'écrire à Londres.

Reconnu par Mme Robinson sa nourrice, Robert Taylor reçut quelques bons à compte sur l'immense fortune qui lui était destinée. Son premier soin fut de se rendre à Bilston, où il mangea dans dans le désordre le plus grand la somme qu'il avait apportée. Par suite des excès auxquels il se livra, il fut une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau; mais ramené à la raison par un membre de la société de tempérance, il repartit pour Londres avec des idées plus raisonnables.

Il paraît que, d'après des clauses du bizarre testament auquel il doit sa fortune, il était tenu de rester auprès de Mme Robinson jusqu'à son mariage, ou jusqu'à ce qu'il eût complété sa vingt-unième année. Robert Taylor s'est empressé de faire des annonces pour trouver une femme. La semaine dernière il était venu à Birmingham pour se marier avec une jeune personne dont il avait reçu une réponse; mais le mariage ayant subi quelque retard parce que la demoiselle avait semblé hésiter, il s'est fait présenter une autre jeune fille du nom Marie-Anne Kidmore de la [illegible]

brique de M. Barus dans Newhall-Street. Il l'a vue pour la première fois vendredi et l'a épousée samedi matin. Les deux époux ont en perspective la jouissance d'une fortune de 60,000 liv. sterl. de revenu. Robert Taylor a 19 ans. Sa femme, qui est la fille de parents pauvres mais honnêtes d'E [illegible] est aussi devenue partie pour Derby.

DERNIERES DATES:

New-York	oct. 10	Liverpool	sep. 20
Boston	oct. 9	Londres	sep. 19
Philadelphie	oct. 11	Havre	sep. 15
Baltimore	oct. 11	Paris	sep. 17
Washington	oct. 12	Bordeaux	sep. 1
Charleston	oct. 12	Madrid	sep. 5
Mexico	sept. 8	Cadix	sout 30
Tampico	oct. 2	Havane	oct. 6
Vera-Cruz	sep. 27	Houston[Texas]	oct. 5

COMMERCIAL.

CHARLESTON, 12 octobre—Coton—Il y a eu une demande croissante pour le coton d'Upland, depuis notre dernier rapport, et la concurrence mentionnée dans notre revue du 5 du courant a duré jusqu'à la fin de la semaine. Les affaires ont été monopolisées par les marchés du Nord, en sorte que les acheteurs du Nord ont été les acheteurs. Les marchands européens n'ont pas encore commencé leurs opérations, car les prix sont encore trop élevés et les tenteurs qui arrivent ne peuvent que suffire au commerce local. Les ventes de la semaine sont comme suit—de la nouvelle récolte. 22 balles à 12 1/4; 43 à 12 1/2; 8 à 12 3/4; 112 à 13; 250 à 13 1/4; 787 à 13 1/2; et de la vieille 32 à 8 1/2; 36 à 9; 60 à 9 1/4; 13 à 9 1/2; 14 à 9 3/4; 49 à 9 7/8; 77 à 10; 42 à 10 1/4; 156 à 10 1/2; 12 à 11; 13 à 11 1/4; 14 à 12; 14 à 12 1/2; et 27 à 12 1/2—faisant en tout 1778 balles. Le marché au Sea Island continue à être stagnant.

LIVERPOOL, 20 *septembre* 1839.—Le marché aux cotons a été dans un état languissant depuis plusieurs semaines, et sans description qui ont été plus facilement reçus à Manchester. Que les autres jours du marché ont été. La demande pour les marchandises a été plus vive mardi de la semaine dernière à Manchester; mais mardi dernier il ne s'est pas tant fait de transactions, bien que les prix aient été soutenus.

Nous avons eu hier des nouvelles d'Alexandrie (Egypte) jusqu'au 25 août. Le Pacha continuait à envoyer le coton à Trieste et à Liverpool. La plus grande partie de ce coton ira au premier port, où il sera maintenu à des prix élevés. Nous avons vendu partout pour notre part le 20 août, et il y en a trois autres qui ont le même destination.

Notre marché au coton a été dans un état d'inactivité complet ces deux dernières semaines. Les ventes sont élevées à 20,720 balles, sur lesquelles 350 américaines, 250 Maranham, et 230 Surats pris pour l'exportation. Le tout comprennent 50 Sea Islands 17 à 27; 30 tachés 6 à 15; 5790 Bowed 5 1/2 à 7 7/8; 3,810 Mobile, Alabama et Tennessee 5 à 8 3/4; 6,340 Nelle Orléans 5 1/4 à 9; 930 Pernams, Paraiba, etc. 9 1/4 à 9 1/2; 290 Bahia 7 3/4 à 8 3/4; 630 Maranhams 7 1/2 à 9; 450 Egyptien 7 1/2 à 8 1/4; 10 Antilles 6 1/2; 520 Egyptiens 9 3/4 à 13 et 1,120 Surat 3 3/8 à 5 1/2.

AU HAVRE, les transactions dans le coton ont été très limitées du 1er. au 7 courant, mais sans réduction dans les prix. Les ventes ont été de 1,805 balles; 622 Nelle Orléans 87 à 114; 369 Mobile, 82 à 105; 514 Uplands 89 90 à 105 [illegible]. Eh outre des ventes ci-dessus, 962 balles coton Bourbon ont été ainsi que les Etats Unis, endommagées, consistant principalement en celui de l'Elza Grant, de la Nelle Orléans, qui s'est perdu à l'entrée du port, ont été vendues en vente publique à 22 à 102 dont payés. Importation: 1,054 balles toutes des Etats Unis.

Du 7 au 14 de ce mois, le marché au coton, au Hâvre, a continué à être très calme; de 12 au 13 les transactions ont été très étendues, s'étant élevées dans les deux journées, à environ 4200 balles, avec apparence de hausse dans les cours. Le total des ventes ont été de nouveau après à dimanche, et la 14, les ventes ont été de nouveau limitées. L'évaluation des ventes du 7 au 14 courant s'élevant est de 6132 balles, consistant en 4562 Nelle. Orléans de 92 à 111, 1187 Mobile 94 à 110; 614 Uplands 88 à 104; 29 Bahia 117 à 125 et 40 Surinam à 155, droits payés. Les arrivages durant la même semaine se sont bornés à 633 balles des Etats Unis, par le paquebot Rhone. Existences au 14 septembre 1839, 60,941 balles; en 1837, 71,296; en 1838, 49,492.

Le ministre des finances de France a annoncé qu'il recevrait jusqu'au 27 décembre prochain, des soumissions cachetées pour la délivrance de la quantité suivante de tabac, savoir, 2,600,000 à 3,600,800 kil. récolte du Kentucky de 1837 et 38; 800,000 kil. récolte du Maryland de 1837 et 38; 500,000 kil. Havano et 20 à 25,000 kil. du Levant.

MARCHE DE LIVERPOOL, 14 *septembre*.

Les manufacturiers continuent à acheter très modérément, plusieurs d'entr'eux n'achetant leur approvisionnement que semaine par semaine. Le marché est languissant bien que la quantité offerte ne soit pas très forte, et les prix se maintiennent; la qualité inférieure, américaine a été à peine concernée dans ses prix. Les ventes de la semaine ont été de 11,600 balles, sur lesquelles 600 américaines, 400 Surat, 20 Madras, et 23 Bengal ont été prises pour l'exportation. 6,360 Uplands 5 1/4 à 8 3/4, 5,600 Orléans 4 3/4 à 9; 3,730 Alabama 5 1/4 à 7 1/4; 100 Sea Island 25 à 28; 30 tachés 6 à 7, y inclus 21,365 pour les importeurs.

LIVERPOOL, 19 sept.—Le marché a été languissant, mardi, aujourd'hui y ait eu rien de remarquable. Les ventes ont été de 2000 balles. Aujourd'hui, la même inactivité règne, et les ventes ont été de 2500 à 3000 balles, y inclus 150 Pernams à 9 3/4 à 9 1/4, 150 Bahia 8 1/4; 60 Egyptien 10 1/2 à 15 1/2, 400 Surats 4 à 5 1/2; et le reste de qualité américaine aux cours précédents.

LIVERPOOL, 19 sept.—Marché aux blés—Il y a encore eu un autre petit approvisionnement de blé anglais et de farine, et une quantité considérable de blé étranger. On n'a à peine offert du blé anglais sur le marché d'aujourd'hui, et on ne saurait guères en donner la valeur.

Dans les blés étrangers il s'est fait quelques transactions aux prix de lundi. L'avoine maintient son prix et se vend lentement. Dans les farines il y a eu des ventes limitées, aux cours antérieurs.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Majestic, Mustard, Liverpool	A & J Dennistoun & co.	
Gool Frances Ames, Ashby	Matanze, Cuculla, Lapeyre & Co.	
Gool Elizabeth, Forsyth, Pensacole		capitaine
Gool Mary Jane, Carr, Pensacole		capitaine
Gool D. Moses, Rowe, Pensacole		capitaine
Steamer Rienzi, Bennet, St. Louis		capitaine
Steamer Champion, Baker, Pensacole		capitaine

Arrivés.

Goelette Echo, Young, de Thomaston, avec de la chaux.

Steamer Lexington, Edward, Fort Adams, avec 717 balles coton.

MEMORANDA.

Expédiés à New York, le 9 octobre pour ce port, navire Isaac Hicks.

A Charleston, le 15 octobre pour ce port, navire Arabian, Welch.

Expédié à Baltimore le 12 octobre pour ce port navire Glasgow, Little.

Expédié à Boston le 6, pour ce port, navires Ram ... et Dalmatie.

Expédié à Philadelphie le 10 septembre, nav. John Carter.

Expédié à Portsmouth, N H le 8 oct. pour ce port, brick Rokingham, Dwith.

Passagers à bord du navire Lion, arrivé du Havre à N York—Le Rev. Dr. Loras, Evêque de Dubuque, et 6 membres du clergé. Mr. Joseph Allen, de chez Poiroux, M. Chs Lambert, de France, et 164 de l'entrepont.

Ports étrangers

(Par le paquebot Royal William)

Havre 15 sept—Partis, Republican, Russell, Rubicon, Rogers.

Partis du Havre pour ce port, 5 sept. le Lafayette, le 12, le Marengo.

En charge au Havre pour la N. Orléans, 12 sept. l'Union, le Garonne, le Rochester, l'Alexandre Toussaint, le Havre, le Salem, l'Olympia, l'Andrew Scott, et le Carolina.

Arrivé d'ici à Brème le 3 sept. la Julia.

Arrivé d'ici à Gibraltar, le 24 aout. le Nautilus; le 30 le Tribune.

A la hauteur de Western Islands (Angleterre) le 8 sept le Palestine, de la N. Orléans à Genève.

A Gibraltar, le 4 sept. le San Pedro, de la N. Orléans pour Marseilles, l'Elizabeth, Roth, de Marseilles pour la N. Orléans.

Arrivé d'ici à Plymouth, le St. James, sept. 12.

A Clyde, le 12 sept. le Hebrew, de la N. Orléans.

A Londres le 10 sept. le Susquehanna, N. Orléans.

Expédié à Trieste pour ce port, le 3 sept. le Bruton.

Liverpool 12 sept.—Arrivés, John Baring, Adam, N Orléans; Jane, Emerson do.

15 sept—Melford, Welch, N. Orléans.

16 sept—Partis, Shakespeare, Collin, N. York, Xylon, Putnam, do.

13 sept—Arrivés, Amerond, Gladden et Danzilese, Jackson, N. Orléans.

12 sept—Arrivés, Senator, Stacey, N Orléans, Euphrates, Emerson, do.

11 sept—Mozart, Simson, Philadelphie.

10 sept—Partis, Tennmara, Wilson, N Orléans.

Gravesend 13 sept—Arrivé Kennell, Taylor, Nlle. Orléans.

A la hauteur de Darmouth, le 15, Nimrod, East. New Orléans.

Trieste, 6 sept—Arrivés, Gen. Hogdman, Faulk N. Orléans, parti le 3, Legune, Brock, pour la N Orléans.

Batimens rencontrés en mer:

Le 4 octobre, lat. 16, 21, navire Columbia, de Boston pour ce port.

Navire Erie, arrivé du Havre à N York a rencontré le 28 sept. lat. 49 89, un brick abandonné, et plein d'eau. Ce batiment paraît être de construction de l'Est. On présume que l'équipage de ce batiment al été recueilli par d'autres batimens.

Le 1er. Oct. lat. 39 50, long 59, brick Suzanne, en 23 jours de St. Domingue à Liverpool.

☞Le capitaine ni les consignataires du navire *Arago*, du Havre ne sont pas responsables des dettes contractées par l'équipage. 22 oct

☞AVIS—Le navire *Ville de Paris*, capitaine Trott, du Hâvre, est en déchargement à deux rangées en dehors du chemin à coulisses. Les consignataires sont requis de retirer leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises.
L H GALE,
22 oct. 93, rue de la Commune

A LOUER—La maison à deux étages no. 176, rue de la Douane entre Bourgogne et Rempart. S'adresser à côté No. 174.
22 oct—3

A LOUER—Une propriété située rue Clouet, elle se compose d'une maison de quatre grands appartemens, deux cabinets, une galerie, une cave, plusieurs bâtisses contenant douze chambres à domestique, une cuisine haute, pigeonnier, poulailler, et deux étables ainsi qu'un grand jardin bien cultivé, qui rapporte de 5 à 6 piastres par jour. Cette propriété offre tous les avantages possibles à celui qui voudrait y tenir un petit laiterie.

Une autre maison située rue du Craps, composée de quatre appartemens, deux cabinets, galerie et cave, une cuisine, chambres à domestique, une grande cour et un petit jardin. S'adresser à
22 oct—4,2ps
A. CAPDEVIELLE & CO, rue Toulouse, No. 19

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE NASHVILLE ET DE LA N. ORLEANS—Les acquéreurs de propriétés à Uncle Sam, sont informés que les titres de propriétés enregistrés dans la paroisse de Livingston ont été reçus à ce bureau et sont prêts à être délivrés.
22 oct—1
J. H. CALDWELL, Président

La société qui a existé entre DOUCE & LLADO demeure dissoute d'un commun accord. Mr. Douce est seul chargé de payer les dettes de la société.
Nouvelle Orléans, 19 sept. 1839.
J. DOUCE,
22 oct—3
J. LLADO.

DEUX billards à vendre à bon marché, s'adresser au café de J. A. Lacroix, rue de Chartres no 148.
22 oct—3

100 Caisses extrait d'Absynthe Y. L. 60 du Kirch Y. L. 100 de Dentzick et Marasking de Greland, en débarquement de la Ville de Paris, à vendre par
22 oct—10
GUERIN & FOUVERIN.

CHANGE sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par
22 oct
KOHN, DARON & Co.
28, rue Bienville.

INDIENNES—Indiennes françaises couleur brune, d'un nouveau goût, en débarquement du navire la Ville de Paris, à vendre par
22 oct
KOHN, DARON & Co.
28, rue Bienville.

FOIN—30 balles foin, en débarquement du navire Manco et à vendre à bon marché par
22 oct
J. H. ASBRIDGE,
29, rue de la Commune.

CHARBON—300 barils de canal de Liverpool, en en lots convenables aux acheteurs, en débarquement et à vendre par
22 oct
E. & J. ANDREWS,
32, rue Gravier.

MAIS—1,500 boisseaux, mais de premier qualité, à vendre par
22 oct
E. & J. ANDREWS,
32, rue Gravier.

FARINE—150 barils farine fraiche, à vendre par
22 oct
R. GRONING & Co.

TRAITES sur Charleston, à vendre par
22 oct
J. H. ASHBRIDGE, 29, Commune.

100 BARRIQUES Chaux de Thomaston, en débarquement du navire Manco, plus bas que le marché aux légumes, et à vendre à bon marché sur la Levée par
22 oct
J. H. ASHBRIDGE,
No. 29, rue de la Commune.

TRUFFES!!!—Truffes pures du Périgord, en grandes et demi-boîtes, reçues par le navire la *Ville de Paris* et à vendre par les soussignés.
22 oct.
LOREILHE & VALETON,
No. 33, rue Royale.

CRAYONS PATENTES DE ADDISON & Co.—Les soussignés ont reçu un grand assortiment de crayons patentés, qu'ils offrent à vendre en gros ou par pièce, à la librairie de la Nouvelle Orléans No. 16, rue Bienville.
22 oct
NORMAN, STEEL & Co.

PAR LE SHERIFF.

COUR DE PAROISSE—Marie Louise Octavie Bojand Veuve J. A. Bermudez et femme de Pierre Michel vs Edward William Sewal—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le trois novembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre Nos. trente trois et trente quatre situés derrière cette ville, mesurant chacun quarante cinq pieds face à la rue des Marais, sur cent vingt pieds de profondeur mesure française, ensemble les améliorations, droits, chemins et privilèges qui leur appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
22 oct
C. F. HOZEY, shérif.

A. Grivot contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'une ordonnance de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Samedi le trois novembre prochain, à une heure de relevée.

Dix actions sur le fonds capital de la banque d'Orléans, et dix actions sur le fonds capital de la banque des Artisans en cette ville, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers. Conditions comptant.
22 oct
C. F. HOZEY, shérif et syndic.

COUR DE PAROISSE—G. Stevenson contre ses créanciers—En vertu d'une ordonnance de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Samedi le trois novembre prochain, à une heure de relevée.

Dix actions sur le fonds capital de la banque d'Atchafalaya, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers. Conditions comptant.
22 oct
C. F. HOZEY, shérif et syndic.

COUR DE DISTRICT—Emile Sainte-contre les héritiers de Pierre René de St. Germain—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Samedi le vingt-quatre novembre prochain, à une heure de relevée.

Un nègre esclave nommé Monday, âgé d'environ vingt-huit ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
22 oct
C. F. HOZEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—John Hall vs. Wm. de Vaux—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le vingt quatre novembre prochain à une heure de relevée.

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, audessus de cette ville, et désigné comme, No. vingt et un de l'Ilot No vingt quatre, sur un plan tiré par C. F. Zimpel le vingt sept janvier 1822 et annexé à un acte passé en l'office de W. Christy, le treize février 1832, ledit lot mesure, vingt neuf pieds face à la rue des Nayades, entre les rues Erato et Clio, sur cent cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, (mesure américaine.) Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits etc. qui lui appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
22 oct
C. F. HOSEY, shérif.

COUR DE PAROISSE—John C. Harrison et alias contre Spencer Gloyd—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi, le vingt quatre novembre prochain, à une heure de relevée.

Trois lots de terre situés au faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'ilot compris entre le débarquement de la Mobile et les rues Philippa, Jules et Tritons, et désignés comme Nos. Cent Sept, Cent Huit et Cent Neuf, sur un plan tiré par Richard Delafield ingénieur de la banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, daté mars 1832, et déposé en l'office de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. Le lot No. Cent Sept fait l'encoignure du débarquement de la Mobile et de la rue Julie, et mesure trente trois pieds six pouces face au débarquement de la Mobile, soixante six pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds six pouces sur la ligne de la rue Julie et cent six pieds neuf pouces sur la ligne du No. Cent Six; et les lots Nos. Cent Huit et Cent Neuf, contigus l'un à l'autre, mesurent chacun vingt cinq pieds face à la rue Julie, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, ensemble avec toutes les dépendances qui leur appartiennent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
22 oct.
C. F. HOZEY, Shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour du District—Edmond Valcour Wiltz contre James P. Gilley—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le 22 novembre prochain, à une heure de relevée.

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à six lots de terre, situés dans la ville de Carrollton dans cette paroisse, et désignés d'après un plan dressé par John Screiber ingénieur, et déposé en l'étude de A. Mazureau notaire public, par le lots Nos. 6, 7, 8 et 9, mesurant chaque trente pieds face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur, le No. 6 forme l'encoignure des rues Fourth (Quatrième) et Jefferson et mesure trente pieds face à la rue Jefferson sur cent vingt pieds de face et profondeur sur la rue Fourth (Quatrième), et le lot No. 11 mesure quarante pieds face à la rue Fourth sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant.
22 oct
M. J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour du District—John Slidell contre Charles Morean—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane j'exposerai en vente publique à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le 22 novembre prochain, à une heure de relevée.

Les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à deux certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 269 et 270 d'après le plan original de la dite ville de, où en l'étude de Greenberry R. Stringer not. pub., les quels deux lots de terre se joignent entre les rues Canal Avenue et les rues seizième et dix septième, mesure anglaise, six cent pieds de face à la rue seizième et n'ayant pas de face à la rue dix-septième.

Conditions de la vente—La somme de deux mille trois piastres et cinquante cents payables par la somme de $1,003.50 payable le 12 janvier 1840, et le reste du prix ces comptant, et la somme de $2,000 payable le 12 janvier 1839; la balance comptant.
22 oct
M. J. GARCIA, shérif.

SUCCESSION DOORNICK—Vente par Régisseur des Testamens—Le vendredi vingt-quatre novembre 1839, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu le Dr. Jacques E. Doornick.

Un lot de terre situé entre les rues de l'Union, Bagatelle, Virginie et Greenu, au faubourg Darcantel, ayant mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Union, la même façade à la rue Bagatelle, 202 pieds 8 pouces face sur la rue Virginie et 202 pieds sur la rue Greenu, le tout d'après le plan [illegible] du lot numérotés de 849 à 851. Conditions de la vente comptant.
22 octobre
W. C. DUFLESSIS, Régistrar des Testamens.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche 28 du courant, à 8 heures du matin, pour exercice du canon; armement complet, tenue d'hiver. Par ordre,
A. SCHREIBER,
22 oct
Adjt. major.

15e ANNIVERSAIRE.
GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!

Les deux Compagnies prendront les armes Dimanche, 28 du courant, à huit heures et demie du matin. Equipement complet, habit bleu, pantalon blanc, gants blancs, bretelle rouge au fusil, shako avec plumet. Rendez-vous place St. Antoine à exercice à 8 h. L'appel se fera à 9 heures précises.
Par ordre du capitaine
22 oct
CHARLES MASSIEU, sergent major.

A VENDRE sur la levée en débarquement du navire McLellan, venant de Bordeaux, par les soussignés.

250 Bques vin rouge,
23 barils vin blanc Haut Sauterne,
15 barriques vinaigre,
25 barils dito
20 demi-pipes Cognac,
800 caisses vin rouge,
50 caisses vin blanc,
150 dz. Cerises à l'eau de vie,
150 do. Fruits do do,
1500 paniers Anisette,
8 barils Cornichons.
A. CAPDEVIELLE & CO.,
22 oct
rue Toulouse, No. 10.

1000 SACS Café de Rio, et 500 do de Java, en débarquement du brick Nelson-Clark, et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
24 oct
No. 63, rue Gravier.

129 BALLES Coton à chemises, et 20 demi-balles coton à chemises, formant environ 84,000 yardes, récemment reçues et à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co,
22 oct
89, rue de la Douane.

5 BALLES Canelle du Ceylan de seconde qualité, récemment reçues et à vendre par
24 oct
J. W. ZACHARIE & Co.

CHAUX DE THOMASTOWN—300 barriques à bord du brick Julia et Helen, et 800 barriques provenant du chargement de la goëlette Echo, à deux rangées du chemin à coulisses et en bon ordre, à vendre par
GEORGE BEDFORD,
20 oct
22, rue Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE et plâtre de Paris, en débarquement et à vendre par
20 oct
GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

ALMANACH DE LA LOUISIANE—ANNEE 1839—Reçus de Philadelphie, et à vendre à la librairie de la Nouvelle Orléans, No. 12, rue Bienville, par
22 oct.
NORMAN, STEEL & Co.

AVIS—Le soussigné fait ses sincères remerciements au public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a commencé son commerce en cette ville. Etant seul propriétaire du magasin de graines de jardinage, rue de la Commune, No. 17 il n'est, ni n'a, jamais été agent d'aucun vendeur de graines et n'a même aucune relation avec aucune maison de ce genre, en ce pays, mais il peut assurer au public que ses relations à l'égard des graines, sont aussi étendues en Europe qu'aucune autre maison des Etats Unis. Pour des graines, plants etc. des jardins, les plus étendus et les mieux tenus de France, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Ecosse et des Etats du Nord, son désir (comme son intérêt le commandent) est de se pourvoir des articles de ce genre de la meilleure qualité. Il attend journellement un autre de ce qu'il a déjà en magasin, une variété de graines *réellement* de la récolte de 1839, aussi, des arbres fruitiers greffés, de tout genre. Le public peut être assuré de trouver toujours un grand assortiment de ces graines, d'excellente qualité, importées directement par
22 oct
WILLIAM DINN.

ECRITURE *Courante et Ornée* enseignée par DOLBEAR & BROTHERS—Académie de Caligraphie, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans diverses parties des Etats Unis, à leur méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'ils viennent de faire de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la caligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle Orléans et Mobile; et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la caligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencé dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides des élèves depuis 8 à 30 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire; comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main élégante et vive.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne ayant commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires; ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

☞La science de la "Caligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes, convient à tous les âges, donnant non seulement une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'après aucune autre méthode.

De plus le livre d'exemples de Dolbear pour les séminaires de demoiselles, et destiné comme supplément à la science de la Caligraphie à vendre en ville.
22 oct—6m

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERÇANS—Nouvelle Orléans le 18 octobre 1839.—Un caissier sera nommé pour la branche de cette Banque à Vidalia, jeudi prochain 25 du courant. Les candidats sont priés de faire leurs demandes à la direction avant le 25 du courant.
19 oct—7
SAM. C. BELL, caissier.

DISSOLUTION DE SOCIETE—W. Merryfield a, ce jour, acheté tout l'intérêt de P. Delahoussaye dans la maison de W. Merryfield & Co., ledit P. Delahoussaye se retirant de ladite société. W. Merryfield est dûment autorisé à liquider toutes les réclamations pour et contre ladite société.
P. DELAHOUSSAYE,
W. MERRYFIELD.
Ville de Lafayette, 18 oct. 1839.
20 oct—4

AVIS—Le soussigné ayant ce jour vendu à Mr W Merryfield son intérêt dans la société de W. Merryfield & Co. pour l'entrepôt de douves, à Lafayette, sollicite le patronage de ses amis en faveur de Mr. Merryfield, dont l'habileté reconnue dans ce genre d'affaire, assurera à ceux qui l'emploieront, les personnes qui traiteront avec lui.
P. DELAHOUSSAYE.
Ville de Lafayette, 18 octobre 1839.
20 oct—4

SOCIETE—W. Merryfield a ce jour pris en société R. N. McMillan, et la raison sera sous la dénomination de W. Merryfield & Co. Ils auront constamment en main une grande quantité de Douves et de Planches, et se chargeront de toute espèce de bois qu'on voudra leur consigner en commission.
20 oct—4

A VENDRE—Une négresse de la Virginie, mais depuis 5 ans près du pays, robuste, âgée d'environ 20 ans, parlant anglais et français, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser, pour un petit ménage, garantie des vices et maladies. On ne la vendra que pour du comptant. S'adresser au bureau de cette feuille.
20 oct—2

CHARBON DE BOIS—En barriques, en débarquement du navire Manco de Philadelphie, à vendre par
H & A BOULIE,
20 oct
rue Bienville, No. 54, au premier.

FROMAGE—60 caisses fromages en pain de sucre, et 42 caisses dito de Gloster, en débarquement du navire Saragoza, et à vendre par
20 oct
SMITH & VOORHEES, 35, r. du Camp.

FARINE CROISEE—100 barils farine croisée superfine, à vendre par
20 oct
JOSEPH LANDIS & Co.

GRAISSE—1,000 frequins de Cincinnati, d'excellente qualité, à vendre par
20 oct.
JOSEPH LANDIS & Co.

FOIN—200 balles de foin de Bath, d'excellente qualité, en débarquement du navire Girard, en quantité convenable aux acheteurs, à vendre par
20 oct
E & J ANDREWS, 32, rue Gravier.

TERRES du Texas à vendre—2200 acres de l'inscription de Thos. Toby, et 1214 acres d'une partie de réclamation espagnole, très bien situées en un point navigable de la partie du Petit Arkansas, à quelques milles des Natchez. Pour les conditions, s'adresser à
20 oct
KIDDER & HEAD.

FROMAGE de Gruyère—25 meules Fromage de Gruyère, en débarquement, à vendre par
L G SASSINOT,
20 oct
90, rue St Louis.

CHARBON ET PLANCHES—22 tonneaux charbon en barriques, 30,000 pieds planches de pin blanc, à vendre par
L H GALE,
20 oct
93, rue de la Commune

CAFE de Rio—Deux cent quarante sacs café en débarquement du navire Manco et à vendre par
JAMES D DENEGRE,
20 oct
16, rue de la Douane

VIN d'Oporto—Spanada quarts de barriques vin d'Oporto, en magasin et à vendre par
20 oct
H & W ANDERSON,

COUVERTURES pour nègres—Un assortiment nouveau de couvertures françaises pour nègres arrivé par le navire McLellan et à vendre par
H & W ANDERSON,
20 oct
84, rue Tchoupitoulas

BOTTES, Souliers et Brodequins—118 caisses, en débarquement des navires Pordonnett & Carolina et à vendre par
R G HOBLS,
20 oct
12, rue de la Douane

COMPTOIR en acajou, à vendre rue de Chartres no. 123.
20 oct

ROUES de charrettes—Maintenant en mains et en débarquement du navire Hibah de Philadelphie: Un grand assortiment de roues de charrettes de dimensions diverses, plus, charrettes pour habitation, drays, wagons, wagons pour paquebots, à vendre par
JAMES D DENEGRE,
20 oct
16, rue de la Douane

AVIS—Un professeur de langue française, attaché à un établissement d'éducation, et pouvant disposer de quelques heures pendant la journée, désirerait consacrer ce temps à donner des leçons particulières en ville. Il espère tant par ses soins et son zèle que par la marche sûre et rapide qu'il s'efforcera d'imprimer à son mode d'enseignement, justifier la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer.

Réponse cachetée au bureau de cette feuille sous les lettres O. D. ou s'adresser en personne à l'institution de Mr. Planet, frères, sise sur les Remparts, à côté de l'Esplanade.
20 oct—1

A LOUER—Une propriété bâtie contenant deux logemens, puits en briques, et [illegible] située rue d'Amour, entre d'Enghien et Duport; pour plus amples renseignemens, s'adresser rue des Grands Hommes, No 123.
19 oct—3

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Th. Gaillardet, prévient ses amis et connaissances qu'il a transporté son domicile rue Ste. Anne, No 123 entre Bourbon et Dauphine.
19 oct—6

VACHE A VENDRE—Une excellente laitière; s'adresser à bord du navire Oneida, en face du Marché aux Légumes.
19 oct—10

DEMANDE—On désire trouver deux jeunes négresses pour vendre des marchandises sèches par les rues. Aussi, une mulâtresse pour l'employer constamment. S'adresser au No. 7, rue Delord.
19 oct—3

AVIS—Le propriétaire du café de la Bourse des Etats Unis, offre de louer à bail, à des termes modérés, l'établissement de billard, consistant en trois nouveaux billards avec leurs accessoires, le tout dans un ordre complet et étant très fréquenté par beaucoup d'amateurs. Pour les termes, s'adresser à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas.
19 oct—3

AVIS—Restaurant Français—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi 20 octobre, il fera l'ouverture d'un NOUVEAU RESTAURAT, rue du Camp, passage de l'Arcade, ci-devant appartenant au
L. CANONGE,
Ci-devant restaurateur rue de Chartres, No 119.
17 oct—1s

AVIS—L. DUVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rue St Louis et Conti.
17 oct—20

CHARBONS—*A des prix réduits*—Charbon de terre de mines de Pomroy, de la meilleure qualité, étant celui qui est généralement préféré à Louisville et à Cincinnati, pour l'usage des familles. On le délivrera par des mesures, ou en barils dans toute la ville. S'adresser à
MM P. O. SORBE & Co, 118, rue Royale.
M. M. E. TURNER & Co, 34, rue Poydras,
ou à la Compagnie d'Assurances du Commerce, No 19, rue des Magasins,
Ou dans les cours de la compagnie, immédiatement audessous de la Presse à Coton d'Orléans.
17 oct—6

CHARBON DE SCHUYLKILL—Cassé pour l'usage des petits poêles et fourneaux de cheminées, n'ayant pas de poussière, à vendre rendu à domicile à $9 la boucaut ou à $4 le baril.
ANDREW S. BARKER,
17 oct
69 1/2, rue de la Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Mme. M. C. Page a transporté son établissement du No 92, rue du Canal, au No. 147, rue de Chartres, connu ci-devant sous le nom d'*Hôtel d'Orléans*, où elle est prête à recevoir ses pensionnaires.
17 oct—6

BILLETS du Missispi, de l'Alabama, du Tennessee et d'autres états du sud, achetés par
R. S. STRINGER, 50, rue du Canal.

CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
17 oct
14, rue Poydras

PORC DESOSSE—100 caisses porc désossé convenable pour le marché de la Havane, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
17 oct
14, rue Poydras

CHANGE sur Boston, à 10 jours de vue, à vendre par
J. H ASHBRIDGE,
17 oct
29, rue de la Commune.

BONS de la Banque des Citoyens, portant 3 1/2 pour cent d'intérêt, et payables à Londres et à Paris, à vendre par
PATTON & PICKRELL,
17 oct
9, rue du Camp.

ACTIONS de la Banque du Commerce d'Orléans, du Gaz et de Carrollton, à vendre par
17 oct
PATTON & PICKRELL, 9 r. du Camp.

BILLETS de l'Alabama et du Mississipi, en demande par
PATTON & PICKRELL,
17 oct
9, rue du Camp.

COUVERTES EN LAINE, reçues et à vendre par le soussigné—28 balles de couvertes en laine.
17 oct—3
S. T. HOBSON & Co.

G. R. STRINGER, *Bureau de Change*, rue du Canal, No. 50, Nouvelle-Orléans, achète et vend des lettres de change, billets, actions de banques et autres; des billets de banque sans cours, des pièces d'or et d'argent, et toutes autres espèces, et se charge de recouvrer sur les villes de l'Union, et aux taux les plus raisonnables.
17 oct—1 m

PLUMES—100,000 plumes, de No 10 au No. 40, venant d'être reçues et à vendre à la Librairie de la Nouvelle Orléans, de
NORMAN, STEEL & Co.,
16 oct
Rue Bienville, No. 12.

SACS DE PITRE—300 sacs de pitre de Campèche à vendre par
E & J ANDREWS,
16 oct
No 32, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—1000 rouleaux de cordes d'une qualité supérieure en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 oct
No 57, rue des Magasins.

CHARBON—100 boucauts charbon de première qualité de Lehigh et de Schuylkill, pour l'usage des familles, à vendre par JAMES D DENEGRE,
16 oct
No 16, rue de la Douane.

GRAISSE—500 barillets graisse de première qualité, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct
14, rue Poydras

BEURRE DE L'OUEST—40 frequins Beurre de l'Ouest, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct

LIVRES POUR LES PESEURS DE COTON—Un nouvel envoi de cet ouvrage vient d'être reçu et est en vente à la Librairie de la Nouvelle Orléans.
NORMAN, STEEL & Co,
16 oct
Rue Bienville, No 12.

HUILE DE LIN—10 barils en magasin et à vendre par
G. DORSEY,
16 oct
44, Vieille Levée.

JAMBONS PLATS COTES—40 boucauts jambons de Cincinnati, en magasin et à vendre par
16 oct
G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

MOUSSE—20 balles de Mousse de première qualité en magasin et à vendre par
DEVEZIN & DOSSAT,
16 oct
24, rue Gravier.

PLATS-COTES—50 boucauts jambons plats cotés, de Cincinnati, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
16 oct
14, rue Poydras.

AUX capitaines de bateaux à vapeur—Bois de pin de la meilleure qualité à vendre à $5 50 la corde tout livré.
W E & R MURPHY,
16 oct
134, Vieux Bassin

CHARBON de chenal—Un petit lot de charbon de chenal, à vendre par
W E & R MURPHY,
16 oct
No 131, Vieux Bassin

GOUDRON—300 barillets goudron en bon ordre, récemment reçue et à vendre par
W E & R MURPHY,
16 oct
No 132, Vieux Bassin

VIEUX Whiskey d'Irlande en magasin et à vendre par
HUGO C GILDEMEESTER,
16 oct
45, rue Bienville

FORMATION DE SOCIETE—George Green a ce jour, formé une société avec son frère Charles R Green, et continuera les affaires de commission sous la raison de GEORGE GREEN & BROTHER,
16 oct
26, rue du Camp

BOUTEILLES—Bouteilles à porter et à madère, à vendre par
H C CAMMACK & Co,
16 oct
No. 3, Place de la Banque

MELASSE—Dix barils en magasin et à vendre par
FRANCIS TURNER & Co.
15 oct
31, rue Poydras

FOIN—200 balles foin du Nord, arrivées par le navire Superior, de New York, à vendre à bon marché si on le prend sur la Levée.
13 oct—4
F C GOERGEN & Co.

QUINCAILLERIE—Un assortiment de quincaillerie en barriques, consistant en chaînes, treilles et autres; crochets et pentures, serrures, tarrières, moulins à maïs &c. à vendre à bas prix par
19 oct
WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins

SUCRE blanc de la Havane—40 caisses en magasin et à vendre par
SLATER & TRIER,
18 oct
40, rue Poydras

CENT caisses amidon, en débarquement du navire Louisville, et à vendre par
G LEGENDRE
18 oct
25, rue St. Louis

GRAISSE en feuilles de première qualité, à vendre par
SLATER & TRIER,
18 oct
40, rue Poydras

CIGARES de la Havane—250,000—Cigares Cazadores, Regalias et canones, le tout, de marques diverses, en magasin et à vendre par
18 oct
SLATER & TRIER—40, rue Poydras

CAFE de St. Yago—135 sacs café vert, en magasin et à vendre par
SLATER & TRIER,
18 oct
40, rue Poydras

VIN de Bourgogne—50 caisses, en magasin et à vendre par
SLATER & TRIER,
18 oct
40, rue Poydras

CHANGE sur la Havane et Charleston à vendre par
J. ROBERT & Co,
18 oct
47, rue Bienville.

BEURRE—Quelques frequins de beurre de Goshen, de choix, reçus par le navire Saratoga, et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
18 oct
No. 80, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur de première classe et bien connu MADISON, capitaine Abel Scott, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
20 oct
28, Vieille Levée

☞Le Madison prendra du fret pour l'embouchure de la Rivière Blanche, Helena, Memphis, Randolph, Mills Point et tous les ports intermédiaires.
20 oct

Pour Velasco et Galveston Texas.
Devant partir mardi 1er nov. à 10 heures du matin.
Le steamer COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine John Wade, partira positivement comme il est dit ci-dessus.

Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana, seront débarqués et peuvent être assurés que ce steamer sera attendu pour leurs voyages.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens bien garnis, pour 200 passagers de chambres, et 100 sur le pont, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
88, rue de la Commune.

N. B. On ne prend du fret que pour Galveston seulement, et aucun fret ne sera reçu après le 31 du courant.

Aucune chambre ne sera retenue à moins qu'elle n'ait été payée d'avance.

Le registre pour inscrire les noms des passagers est déposé au bureau No. 88, rue de la Commune.

☞On ne prend en paiement que des billets des banques de la Nouvelle Orléans.

☞Les expéditeurs sont invités à faire expédier leurs marchandises le 31 du courant et de faire leur manifeste d'exportation en duplicata, un desquels devra être laissé à la douane et l'autre au bureau des agents du dit navire.
18 oct

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est dessus mentionné; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagemens sont supérieurs et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à
WALKER KNIGHT & Co,
19 oct
26, rue de la Nelle Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le beau steamer PLATTE, d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hara, partira pour les ports ci-dessus et tous les ports intermédiaires, samedi prochain, 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
16 oct
No. 57, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON, et tous les ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur GEO. COLLIER, bien connu et ayant des chambres hautes, capitaine Bitchaner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à
BOGERT & HAWTHORN,
12 oct
63, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
ROBESON & SEWALL,
4 sep
44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi après midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ: tous les Mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
SMITH & VOORHEES,
35, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A. 1. au bureau de l'assurance.
2 oct

AVIS aux personnes qui désirent venir les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M J Orillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sep
FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian Biloxi et Pascagoula.

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capt. Swiler partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin, immédiatement après l'arrivée des chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. Le public peut être assuré qu'il aura une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au
14 août
CAPITAINE SWILER.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marchant de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
23 avril
J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout, construit depuis deux ans, et bien réparé; il peut porter 700 tonneaux et ne tire que 4 pieds et demi. Pour plus amples informations s'adresser à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct
38, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER—POUR GALVESTON, HARRISBURG ET HOUSTON—La goëlette SARAH, fine voilière, capitaine Roglus, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de bonnes emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à
J. H. ASHBRIDGE,
22 oct
29, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—Devant partir Demain—La goëlette PILGRIM, de première classe, capit. Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, sera promptement expédiée. Pour le fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. H. ASHBRIDGE,
22 oct
29, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Devant partir sa mardi, 27 du courant—Le navire RUSSELL, capitaine Robbins, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser immédiatement, ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
22 oct
93, rue de la Commune.

"ON A BESOIN"—De deux bricks de la capacité de 2 à 300 barils de coton pour prendre un chargement pour un port du Nord. S'adresser à
LEVI H. GALE,
23 oct
93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot R. GRONING, classé A 1, capitaine Clarke partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
R. GRONING & Co.
23 oct

POUR NEW-YORK—Ligne de Holmes—Devant partir mardi, 23 du courant, positivement—Le navire ORLEANS, capitaine Sears, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le passage, seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face la halle aux légumes, ou à
A O AMES,
22 oct
43, rue de Chartres.

POUR LIVERPOOL—Le navire WM BADGER, classé A 1, du port de 350 tonneaux, capt. Tripp; il est doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
20 oct
29, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—La barque paquebot régulier JOSEPHINE, capitaine Johnson, étant attendue d'heure en heure, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser à
J D DENEGRE,
20 oct
16, rue de la Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire américain HANNIBAL, capitaine Mumford, est maintenant en charge vis à vis la presse à coton d'en haut; il prendra un fret d'environ 400 balles coton. Pour les conditions ou passage dans la chambre s'adresser à bord ou à
H C CAMMACK & Co.
20 oct
Place de la Banque

POUR GALVESTON, Houston, Harrisburg, et Anahuac—La goëlette HENRY, classée A1, capitaine Long, partira positivement le 25 de ce mois et peut prendre l'équivalent de 300 barils de fret, et accommoder convenablement treize passagers. S'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
GEORGE BEDFORD,
19 oct
No. 22, rue Bienville.

POUR NORFOLK ET BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A1, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai pour les ports susdits. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. W. ZACHARIE,
19 oct
89, rue de la Douane.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CHESTER, capitaine Vandecke, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel des marchandises ou à
JAMES REED & Co
9 oct
83, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ELIZA ANN, classé A 1, capitaine Buswell, ayant besoin de l'équivalent de 300 balles de coton pour lesquelles, ou pour passage, s'adresser à
R. GRONING & CO.
17 oct

A VENDRE par A. M. de Mirande rue de Bourbon, No 112, la goëlette GENEVA, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter 600 barils, et

La goëlette CORA, doublée et chevillée en cuivre, pouvant 900 barils et prête à mettre en mer.

Si elles ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au 20 du courant, elles seront offertes à l'encan ce jour-là, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par M. Fauché Gougeon.

Ceux qui voudront les examiner peuvent traverser de l'autre bord du fleuve, entre les deux jetées, où se trouvent amarrées les deux goëlettes.

Conditions au moment de la vente.
13 oct

A VENDRE OU A FRETER, pour un des ports de l'Ile de Cuba—La goëlette américaine WATER WITCH, capitaine Dupeire. S'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.
5 oct
19, rue Toulouse.

A FRETER—Le beau brick RONDOUT, capitaine Wells, du port de 1,800 barils, ou de 325 balles de coton, est maintenant prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
GEO BEDFORD,
15 oct
22, rue Bienville.

A VENDRE POUR CLORE UNE SOCIETE—La goëlette fine voilière EDGAR, maintenant amarrée de l'autre bord du fleuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Schneider, à bord, ou à
W. F. VIGERS & Co.
16 oct
36, rue Bienville.

200 BARILS PEINTURE blanche de qualités assorties en débarquement et à vendre par
P CUSACHS,
15 oct
Rue St Pierre, No 5, face à la place

175 Barils mélasse de bonne qualité, à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
17 oct
56, Vieille Levée.

35 Boucauts sucre en magasin et à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
17 oct
56, Vieille Levée.

75 barils huile de baleine, en magasin et à vendre par
VILLATTE & LEBLANC,
17 oct
56, Vieille Levée.

UNE récompense de deux cent cinquante piastres sera donnée à celui qui arrêtera et délivrera à la geôle du comté de Bibb, GEORGE LOVING, qui, dans la nuit du 6 de ce mois, a commis en cette ville le crime le plus atroce sur le corps de Wm. W. Thompson. Ledit Loving est âgé de 19 à 20 ans, taille d'environ cinq pieds dix pouces, assez mince de corps, teint basané, yeux bleus, et cheveux blonds. Il a les jambes un peu courbées. Il est probable que le gouverneur offrira une récompense additionnelle.
DRURY THOMPSON.
Macon (Georgie), 8 octobre 1839.
18 oct—4

BANQUE DU COMMERCE.
Nouvelle Orléans, 20 octobre 1839.
CETTE banque tire des checks sur New-York.
20 oct
G. O. HALL, caissier.

THES—300 boites et demi boites Thé poudre à canon et Young Hyson, à vendre par
R H WHITE,
19 octobre
34, rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR,
Situées dans le carré de la ville et dans le faubourg Tremé

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu Mercredi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées.

1o UNE SUPERBE MAISON, en briques à deux étages, avec une cuisine en briques également à deux étages, située rue des Remparts, entre Bienville et Conti, dans Pritchard Row, No. 90. La dite maison est en très bon état et estimée à raison de $1350 par an; le tout est bâti sur un terrain mesurant 25 pieds 9 lignes de face à la rue des Remparts, sur 100 pieds 9 pouces de profondeur.

2o UNE MAISON en briques située rue Bourbon, No. 308, entre Ursulines et St. Philippe, composée de six appartements, avec une cuisine en briques. Le tout bâti sur un terrain de 21 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon, sur 129 pieds 10 pouces de profondeur.

3o UNE MAISON située rue Bienville No. 148, entre Dauphine et Bourgogne, briquetée entre poteaux, composée de six appartements et cuisine, le tout sur un terrain de 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 90 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur, le tout en bon état.

4o UNE MAISON située rue d'Orléans, No. 106, entre Dauphine et Bourgogne, briquetée entre poteaux, et composée de 4 appartements et cuisine, vis-à-vis la propriété du Dr. Fortin; le tout sur un terrain ayant 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 86 pieds de profondeur.

5o UNE MAISON en briques à 3 étages, située dans le passage de la Bourse, vis-à-vis la propriété de Mr. Mussou, entre Bienville et Conti, bâtie sur un terrain de 16 pieds sur 20.

6o UN SUPERBE TERRAIN entouré, situé rue du Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, joignant la propriété de Wm. Thompson, mesurant 20 pieds de face aux deux rues, sur 150 pieds de profondeur.

7o DEUX TERRAINS situés au faubourg Washington, quartier Dauney, district des Architectes, désignés par les Nos. 20 et 21, de l'Ilot 9. Lesdits terrains contigus l'un à l'autre, mesurent chacun 29 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, entre les rues du Port et d'Enghien, sur 100 pieds de profondeur. Sur chacun desdits terrains se trouve une maison composée de 4 appartements, deux cabinets et galerie, cuisine, puits et latrines, &c.

8o UN TERRAIN situé rue Moreau, entre les rues de la Paix et des Français, ayant 45 pieds de face sur 104 ou 105 pieds de profondeur, (mesure française); il existe sur ledit terrain une maison briquetée entre poteaux de 5 pièces, une cuisine en briques et un hangard.

9o UN TERRAIN attenant au terrain précité dans le haut, situé rue des Français, entre les rues Moreau et Casacalvo, ayant environ 41 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

10o UN TERRAIN situé rue St. Louis, à l'encoignure nord de la rue Villeré, ayant 28 pieds 4 pouces 7 lignes, sur la rue St. Louis, et 100 pieds sur la rue Villeré.

11o QUATRE TERRAINS situés rue Conti entre les rues Villeré et Robertson, chaque terrain ayant (mesure française) 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

12o DEUX TERRAINS situés rue Bienville, entre les rues Villeré et Robertson, chaque terrain ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la rue Bienville, sur 148 pieds 5 pouces de profondeur.

13o DEUX TERRAINS contigus comme suit: un terrain à l'encoignure des rues Villeré et Bienville, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes à la rue Bienville, sur 95 pieds 11 pouces sur la rue Villeré.

UN TERRAIN attenant au précédent situé entre les rues Bienville et Douane, ayant 52 pieds 6 pouces 4 lignes à la rue Villeré, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ceux deux terrains sont entourés en pieux.

14o TROIS TERRAINS réunis à vendre ensemble, situés rue Pauché, formant la pointe entre les rues Plauché, des Marais, et Kerlerec, ayant chacun 38 pieds de face à la rue Plauché, sur 128 pieds 7 pouces de profondeur, (mesure française.)

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse, le jour de la vente.

CONDITIONS à la vente.

Les actes de vente par devant Théodore Seghers, et E. Barnett, notaires publics, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les personnes désirant connaître les conditions avant la vente, pourront s'adresser à l'encanteur.
22 oct—3

PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à la Bourse de Cité, à midi, DEUX TERRAINS situés sur le chemin du Bayou entre les rues Prieur et Johnson, et désignés par les Nos. 2 et 3 de l'Ilot No. 1 Bis, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire public.

Le terrain No. 3 formant encoignure des rues Johnson, du Quartier et du chemin du Bayou mesure 21 pieds 6 pouces 2 lignes de face au chemin du Bayou; 46 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2; 60 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Johnson, et 50 pieds de face à la rue du Quartier.

Le terrain No. 2 mesure 51 pieds 6 pouces 2 lignes de face au chemin du Bayou, 46 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot ci-dessus, 58 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par le No. 1 sur le dit plan et 50 pieds de face à la rue du Quartier; le tout mesure anglaise.

Ces deux terrains seront vendus ensemble.

Conditions—Un dixième comptant. La balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
22 oct—6

PAR GUINAULT & DELASSUS
Bureau rue St Louis, N. 12.

IL sera vendu samedi, 21 novembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de Cour des Preuves pour la paroisse de Plaquemines, en date du 19 octobre 1839, et pour compte de la succession de Jean Titus.

La négresse MARY, âgée d'environ 22 ans, buvant quelquefois; avec son enfant Charlotte, âgée d'environ 2 ans.

Conditions—Comptant. L'acte de vente se passera par devant Philippe Lacoste, notaire public.
22 octobre—6, 1ps

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Magasin, no 12, rue St. Louis.

IL sera vendu lundi prochain 21 du courant, à 11 heures, en face de leur magasin d'encan, sans réserve,

Un grand assortiment de Meubles consistant en: glaces, bureaux, chaises, Lavabos, side-boards, etc. 100 paniers champagne.
Conditions comptant.
22 oct—1

SALLE D'ORLEANS
PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu, mardi 23 du courant, à 10 heures à la Salle d'Orléans, une partie de l'ameublement de ladite salle consistant en chaises, armoires, vaisselle, verreries, batterie de cuisine et autres objets qui seront annoncés au moment de la vente.

Aussi—Un petit assortiment de vins. Conditions comptant.
20 oct—3

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu lundi 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte et risques des personnes suivantes, qui ne se sont pas conformées aux conditions de la vente faite le 23 juin dernier, savoir: Louis Bringier, terrains Nos. 44, 45, 46 et 47. William N. Poach, terrain No. 1. Eloin Lacoste, terrain No. 55.

Situés à la Pointe Chantilly sur les bords du lac, et connus sous le nom de Cherry [illegible]

Seront exhibés quelques jours avant la vente.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, du 23 juin dernier, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement.

Actes de vente par devant Edouard Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.
15 oct—10

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mardi, 23 du courant, à 10 heures et demie, au No. 91, rue de la Douane, 20 jolis meubles et ustensiles de cuisine, consistant en:

Trois superbes sofas, couverts en cramoisi, tables en acajou, rondes, à dîner et à jouer, armoires en acajou, lits de bois, chaises, bureaux et tables à toilette, vaisselle, tapis, peintures, bures &c.

Porcelaine, faïencerie, ustensiles de cuisine &c.

Conditions—Pour toutes sommes audessous de $300 comptant; de $300 à 500 à 90 jours, et pour toutes sommes audessus de $500, à six mois de crédit, en billets endossés.
20 oct—3

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu lundi, 22 du courant, à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, No. 7, Vieille Levée, au coin de la rue de la Douane,

25 ballots toile à chemises grisée, de 3/4,
15 caisses ouvrées,
15 caisses contenant 1,500 fusils,

Une quantité d'habillemens bien assortis, et une variété d'autres articles.

Les Encanteurs susdits font savoir que les ventes régulières de marchandises sèches, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, &c. auront lieu tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à dix heures du matin.

Les ventes de comestibles, meubles, etc., se feront les mardis et jeudis de chaque semaine.

Les ventes hors de la porte et à la Bourse se feront tous les jours.

☞Ils font des avances sur les consignations.
20 oct—2

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu lundi prochain 24 du courant, à 4 heures de l'après midi, encoignure Bons Enfans et Champs Elysées, faubourg Marigny,

1o. La charpente, les décors et accessoires du Théâtre Marigny, tels que, lustre, quinquets &c;

2o. Un bel assortiment de meubles tels qu'armoires, tables, canapé, chaises, lits en fer, glaces, pendules, toilette, chiffonnière &c. et divers objets de ménage.

3o. Un joli choix de fleurs et arbustes. Conditions à la vente.
20 oct—2

PAR J. LEVY.

Vente par ordre des gardiens du port

IL sera vendu mardi, 23 du courant, au magasin d'entrepôt de MM Pierce Shannon & Brother, second magasin au-dessus de la Bourse des Etats Unis, rue Tchoupitoulas, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port.

Environ 400 pièces toiles d'emballage,
Une quantité de cordes d'emballage,
Plusieurs balots et caisses de [illegible],
Sacs, fil et ficelle, endommagés à bord du bateau à vapeur Caire, dans sa traversée de Louisville.
[illegible] à ce port
20 oct—3

CINQUANTE piastres de récompense seront payées à celui qui ramènera au bureau de cette feuille, une négresse nommée IRIS, qui manque de chez sa maître depuis environ cinq jours. Elle est [illegible] Jean Baptiste. On sa pense qu'elle [illegible] retenue au marché du faubourg Ste. Marie.
19 oct—12

CIRAGE VEGETAL DE ST ALBAN, pour bottes, garanti pouvoir se conserver en tout [illegible] Ce cirage imperméable [illegible] Le produit un poli brillant sur le cuir [illegible] en gros et en détail chez les soussignés seuls propriétaires [illegible] Wm. Dunlop.

On peut en obtenir en quantité, et Gentre, dans tous les magasins bien établis de l'Union, et en gros fins en barils et par douzaines chez les soussignés.

☞Afin de prévenir toute fraude, nous prévenons que le véritable cirage n'est manufacturé que par
LANGDON, DARE & Co
18 oct—12,3ps
470, Broadway, New-York.

FOND DE MAGASIN A VENDRE.

A. LAFARGUE, étant dans l'intention de laisser les affaires, offre à vendre à l'amiable le FOND de son magasin de DISTILLERIE et SUCRERIE, situé rue d'Orléans, en face du Théâtre français.

Cette position placée dans le voisinage du théâtre, offre aux acquéreurs de très grands avantages. Les personnes qui désireront en faire l'acquisition, pourront se présenter sur les lieux, et trouveront dans la boutique du propriétaire des conditions très avantageuses.
20 oct—3

AVIS est par le présent donné à toutes personnes qui doivent à la ville de Lafayette les taxes des années 1836 et 1837, de se présenter, sous le plus bref délai, au bureau du soussigné pour payer lesdites taxe, sans quoi on exercera des poursuites légales pour en recouvrer le montant.
Ville de Lafayette, 17 octobre 1839.
DANL. YARD,
18 oct—10
Trésorier de la ville.

☞Le bureau est à la salle du conseil de la ville de Lafayette et est ouvert tous les jours, depuis 10 heures jusqu'à 2.

PLATRE DE PARIS—100 barils de qualité supérieure en débarquement et à vendre par
19 oct
GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

CHAUX DE THOMASTON—800 barriques de de première qualité et en bon ordre, en débarquement du brick Zoroaster, à vendre par
19 oct
GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—160 caisses reçus par le Perdonnet, la Caroline et le Russell, et à vendre par
FROST & Co.
19 oct
rue de la Douane, No. 8.

COTON DE LOWEL—Coton de Lowell, de 4/4 et 7/8, récemment reçu et à vendre par
19 oct
FROST & Co.
8, rue de la Douane.

SUCRE de première qualité—16 barils en débarquement du bateau à vapeur Mariner, à vendre par
P. H. GALLWEY,
19 oct
21, rue de la Commune.

BILLETS de la Trésorerie des Etats-Unis, en sommes de $5000 chaque, payables à la banque d'America, à New-York, à vendre par
BOGART & HAWTHORN,
19 oct
No. 63, rue Gravier.

HARENGS FUMES—1500 caisses No. 1 et 2, en débarquement de la barque Fanny de Boston, et à vendre par
J. B. BAILEY,
19 oct
No. 14, rue Bienville.

FARINE—300 barils en magasin, à vendre par
19 oct
G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre par
GEO. & CHS. URQUHART,
19 oct—8
rue Royale, No. 9.